



**Nations Unies**

# **Forum des Nations Unies sur les forêts**

**Rapport sur les travaux de la quatorzième  
session (11 mai 2018 et du 6 au 10 mai 2019)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2019  
Supplément n° 22





# **Forum des Nations Unies sur les forêts**

**Rapport sur les travaux de la quatorzième  
session (11 mai 2018 et du 6 au 10 mai 2019)**



Nations Unies • New York, 2019

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . .	5
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption . . . . .	5
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire de sa quinzième session. . . . .	5
Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts. . . . .	5
B. Décision portée à l'attention du Conseil . . . . .	6
Dates et lieu de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	6
II. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) . . . . .	7
III. Suivi, évaluation et rapports . . . . .	11
IV. Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles . . . . .	12
V. Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable . . . . .	13
VI. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts . . . . .	14
VII. Nouveaux problèmes et enjeux . . . . .	16
VIII. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	17
IX. Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum . . . . .	18
X. Dates et lieu de la quinzième session du Forum . . . . .	19
XI. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum . . . . .	20
XII. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatorzième session . . . . .	21
XIII. Organisation de la session . . . . .	22
A. Ouverture et durée de la session. . . . .	22
B. Élection du Bureau . . . . .	22
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	22
D. Participation . . . . .	24
E. Documentation. . . . .	24

---

Annexes	
I. Résumé du Président du Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	25
II. Liste des documents . . . . .	58
Appendices	
I. Document d'orientation proposé pour l'élaboration de la publication phare . . . . .	59
II. Demandes d'informations complémentaires sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales formulées par le Forum des Nations Unies sur les forêts . . . . .	63

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire de sa quinzième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa quatorzième session<sup>1</sup> ;
- b) Prend note également du fait que la quinzième session du Forum se tiendra au Siège du 4 au 8 mai 2020 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour la quinzième session du Forum :

#### **Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
  - a) Concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ;
  - b) Annonces de contributions nationales volontaires ;
  - c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts.
4. Suivi, évaluation et rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires.
5. Moyens de mise en œuvre : ressources disponibles pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et ses mesures prioritaires, et ressources nécessaires pour le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024.
6. Nouveaux problèmes et enjeux.

---

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2019, Supplément n° 22 (E/2019/42).

7. Fonds d'affectation pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
8. Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé.
9. Adoption du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024 et examen notamment de ses mesures prioritaires et des ressources nécessaires.
10. Informations relatives aux aspects de la réforme du Département des affaires économiques et sociales qui concernent le Forum.
11. Dates et lieu de la seizième session du Forum.
12. Ordre du jour provisoire de la seizième session du Forum.
13. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quinzième session.

## **B. Décision portée à l'attention du Conseil**

2. Le projet de décision ci-après, qui a été adopté par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quatorzième session, est porté à l'attention du Conseil économique et social :

### **Dates et lieu de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts**

Le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 2015, décide qu'il tiendra sa quinzième session au Siège, du 4 au 8 mai 2020.

## Chapitre II

### Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

- a) **Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts**
- b) **Annonces de contributions nationales volontaires**
- c) **Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts**

3. Le Forum a examiné le point 3 en même temps que le point 8 à sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai, puis à ses 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> séances, ainsi qu'à sa 10<sup>e</sup> séance, respectivement les 6 et 7 mai et le 10 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'une note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/2019/2).

4. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.

#### **Déclarations d'ordre général au titre du point à l'examen**

5. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai, le Forum a entendu les déclarations d'ordre général des représentants de l'État de Palestine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Arabie saoudite, du Sénégal (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Ghana, de la Chine, de l'Australie, du Saint-Siège, du Nicaragua, de l'Indonésie, de la Roumanie, d'Israël, du Canada, de l'Allemagne, de l'Inde, de la Thaïlande, de l'Équateur, de l'Éthiopie, du Maroc et de l'Ouzbékistan, ainsi que de l'observateur de l'Union européenne.

6. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 mai, le Forum a entendu les déclarations des représentants de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Zambie.

7. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 7 mai, le Forum a repris son débat général sur le point de l'ordre du jour à l'examen et entendu les déclarations des représentants du Costa Rica, du Bangladesh, des États-Unis d'Amérique et de la Malaisie.

8. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 7 mai, le Forum a entendu les déclarations des représentants du Paraguay, de la République démocratique du Congo, du Pérou, de la République de Corée, du Brésil, de la Turquie et de la Colombie.

#### **Tables rondes sur les thèmes « Les forêts et les changements climatiques » et « Forêts, croissance partagée et durable et emploi »**

9. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 6 mai, le Forum a tenu deux tables rondes au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, présidées et modérées par le Président (Slovaquie).

10. Au cours de la première table ronde, les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Duncan Brack, chargé de recherche principal de la Chatham House (Institut royal des affaires internationales) ; Elena Paoletti, Présidente du Conseil scientifique consultatif de l'Institut européen des forêts ; Igor Viszlai, expert en communication de Forest Europe.

11. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentants du Costa Rica, de la Chine, de l'Inde, du Brésil, du Canada, de l'Ukraine, de la Nouvelle-Zélande, de la Finlande, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Nigéria, de la Slovaquie et du Bangladesh, ainsi que de l'observateur de l'Union européenne.

12. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : agriculteurs et petits propriétaires forestiers ; communauté scientifique et technique.

13. À la même séance également, au cours de la deuxième table ronde, les intervenants ci-après ont présenté des exposés : José Joaquín Campos Arce, spécialiste des forêts et Co-Président du Conseil d'administration du groupement Centre pour la recherche forestière internationale – Centre mondial d'agroforesterie ; Pia Katila, coordinatrice du projet spécial « World forests, society and environment » (Union internationale des instituts de recherches forestières) ; Gill Shepherd, professeur invitée à la London School of Economics and Political Science.

14. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentants du Nigéria, de l'Équateur, du Costa Rica, de l'Algérie, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique et de la Finlande, ainsi que de l'observateur de l'Union européenne.

**Table ronde sur le thème « Forêts, sociétés inclusives et pacifiques, réduction des inégalités, éducation et institutions inclusives à tous les niveaux »**

15. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 7 mai, le Forum a tenu une table ronde au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, présidée et animée par le Vice-Président (République islamique d'Iran), qui a fait une déclaration.

16. Les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Monica Gabay, chercheuse indépendante à l'école de politique et de gouvernement de l'Université nationale de San Martín (Argentine) ; Mika Rekola, maître de conférences au Département des sciences forestières de l'Université d'Helsinki ; Maureen Whelan, gestionnaire (affaires internationales) au Service canadien des forêts du ministère Ressources naturelles Canada.

17. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentants de l'Inde, de la République de Corée, du Costa Rica, de la Colombie, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Lesotho, du Bangladesh, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la Finlande, ainsi que de l'observateur de l'Union européenne.

18. À la même séance, le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes a fait une déclaration.

19. À la même séance également, l'observateur de l'Union internationale des instituts de recherches forestières a fait une déclaration.

**Tables rondes sur les thèmes « Mobilisation du secteur privé à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du Programme 2030 » et « Communication et sensibilisation dans le cadre de la Journée internationale des forêts 2019 »**

20. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 7 mai, le Forum a tenu deux tables rondes au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, présidées et animées par le Vice-Président (Pays-Bas).

21. Lors de la première table ronde, les intervenants ci-après ont présenté des exposés : José Carlos da Fonseca, Jr., directeur des relations institutionnelles de

Indústria Brasileira de Árvores (Brésil) ; Ana Noriega, secrétaire-générale du Programme de reconnaissance des certifications forestières (Espagne) ; Kwame Asamoah Adam, administrateur de la Ghana Timber Millers Organisation.

22. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentants de l'Équateur, de l'Inde, de la Suisse, de l'Australie et du Nigéria.

23. À la même séance, les représentants des grands groupes ci-après ont fait des déclarations : organisations non gouvernementales ; femmes.

24. À la même séance également, au cours de la deuxième table ronde, les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Mita Sen, spécialiste de la gestion des programmes du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ; Peter Csoka, Forestier principal à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Steffen Dehn, responsable de la coordination avec le Forum de l'International Forestry Students' Association (grand groupe des enfants et des jeunes).

25. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentants de l'Inde, de la Chine, de la Suisse, de l'État plurinational de Bolivie, des États-Unis d'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de l'Australie, de l'Équateur, de l'Indonésie et du Japon.

26. Toujours à la 5<sup>e</sup> séance, le représentant du grand groupe des peuples autochtones a fait une déclaration.

#### **Table ronde sur le thème « Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts »**

27. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 7 mai, le Forum a tenu une table ronde au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, présidée par le Vice-Président (République islamique d'Iran) et animée par le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et le Sous-Directeur général de la FAO, Hiroto Mitsugi, qui a fait une déclaration au nom des membres du Partenariat.

28. À la même séance, les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Mher Margaryan, Représentant permanent de l'Arménie et Président de la Commission de la condition de la femme ; Garo Batmanian, spécialiste en chef de l'environnement et directeur de programme à la Banque mondiale (Programme forestier) ; Sheam Satkuru, Directrice des opérations de l'Organisation internationale des bois tropicaux ; Kimberly Todd, spécialiste technique, réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement au Programme des Nations Unies pour le développement ; Adriana Vidal, spécialiste des politiques forestières à l'Union internationale pour la conservation de la nature.

29. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentants du Japon et des États-Unis d'Amérique.

30. À la même séance également, le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a fait une déclaration.

#### **Examen du projet de résumé du Président**

31. À la 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai, le Président (Slovaquie) a présenté le projet de résumé des discussions. Le document contenant le texte du projet a été distribué en tant que document établi à titre officieux, en anglais uniquement, au titre des points 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)],

4 (Suivi, évaluation et rapports), 5 (Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles), 6 (Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable), 7 (Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts), 8 (Nouveaux problèmes et enjeux) et 10 (Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum) de l'ordre du jour.

32. À la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Algérie, du Canada (au nom du Japon, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), de l'Ukraine, de l'Inde, de l'Australie, de la Norvège et du Nigéria, ainsi que l'observateur de l'Union européenne, ont fait des déclarations.

33. Également à la même séance, le représentant de la FAO a fait une déclaration.

34. On trouvera le résumé des débats établi par le Président à l'annexe I.

## Chapitre III

### Suivi, évaluation et rapports

- a) **Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires**
- b) **Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts**

35. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, le 8 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2019/3).

36. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 8 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.

37. On trouvera le résumé des débats établi par le Président à l'annexe I.

#### **Table ronde sur le thème « Suivi, évaluation et rapports »**

38. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 8 mai, le Forum a tenu une table ronde sur le point 4 de l'ordre du jour, présidée par le Vice-Président (Maroc) et animée par Roman Michalak, directeur de programme à la Section conjointe Commission économique pour l'Europe /FAO de la forêt et du bois, qui a fait une déclaration.

39. Les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Peter Csoka, Forestier principal à la FAO ; Davia Carty, spécialiste de l'analyse et de la planification stratégiques au Département jamaïcain des forêts ; Kofi Affum-Baffoe, chargé de la production à la Commission ghanéenne des forêts ; Patrick Kariuki, conservateur adjoint des forêts et coordonnateur suppléant pour le Forum au Service kényan des forêts.

40. À la même séance, les représentants de l'Ukraine, de la République de Corée, des Fidji, de l'Argentine, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, ainsi que l'observateur de l'Union européenne ont fait des déclarations.

## Chapitre IV

### **Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles**

41. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du Secrétariat intitulée « Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles » (E/CN.18/2019/4) et de la lettre datée du 20 mars 2019, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration conjointe du krutu de Paramaribo sur la mobilisation de moyens de financement de l'action climatique en faveur des pays à forte couverture forestière et à faible déforestation (E/CN.18/2019/8).
42. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.
43. À la même séance, les coprésidents de la réunion du groupe d'experts sur le centre d'échange du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, Thomas Baldauf [Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture (Allemagne)] et John Leigh [Service national des forêts, de la faune et de la flore (Pérou)], ont présenté le résumé de la réunion.
44. À la même séance également, le représentant du secrétariat du Forum a fait une déclaration et répondu aux observations et aux questions au sujet du bureau de projet pour le Réseau.
45. On trouvera le résumé des débats établi par le Président à l'annexe I.

#### **Table ronde sur le thème « Moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable »**

46. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 8 mai, le Forum a tenu une table ronde sur le point 5 de l'ordre du jour, présidée par le Vice-Président (République islamique d'Iran), qui a fait une déclaration, et animée par Sibylle Vermont, spécialiste principale des questions scientifiques à l'Office fédéral de l'environnement (Suisse).
47. Des exposés ont été présentés par Marilyn Headley (Département jamaïcain des forêts) et Avhashoni Renny Madula (Département sud-africain de l'agriculture, des forêts et des pêches).
48. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions de l'animatrice et du représentant des Philippines.
49. À la même séance, le représentant du grand groupe de la communauté scientifique et technique a fait une déclaration.

## Chapitre V

### **Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable**

50. Dans sa résolution [2015/33](#) relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, le Conseil économique et social a décidé de renforcer le fonctionnement du Forum pour l'après-2015 en l'invitant, entre autres, à déterminer les avancées enregistrées dans le renforcement de la cohérence des politiques, du dialogue et de la coopération sur les forêts, la promotion de synergies dans le cadre de processus mondiaux liés aux forêts et l'amélioration de la définition commune à l'échelle internationale de la notion de gestion forestière durable telle qu'elle était énoncée dans l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêt. Il a prié le Forum de rendre son plan stratégique opérationnel en l'accompagnant de programmes de travail quadriennaux pour la période 2017-2020.

51. Le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa 8<sup>e</sup> séance, le 9 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du Secrétariat sur le renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et la recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable ([E/CN.18/2019/5](#)).

52. À la même séance, le 9 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.

53. On trouvera le résumé des débats établi par le Président à l'annexe I.

## Chapitre VI

### **Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts**

- a) **Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020**
- b) **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : mise en œuvre de l'Accord de Paris**
- c) **Convention sur la diversité biologique : objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique**
- d) **Partenaires régionaux et sous-régionaux**
- e) **Grands groupes et autres parties prenantes**
- f) **Activités de communication et de sensibilisation**
- g) **Participation intersectorielle**
- h) **Informations sur les activités intersessions**

54. Le Forum a examiné le point 7 de l'ordre du jour à ses 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances, le 9 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'une note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts (E/CN.18/2019/6).

55. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 9 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.

56. On trouvera le résumé des débats établi par le Président à l'annexe I.

#### **Table ronde sur le thème « Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation intersectorielle à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et d'autres accords internationaux relatifs aux forêts »**

57. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 9 mai 2019, le Forum a organisé une table ronde au titre des alinéas a), b) et c) du point 7, qui était présidée et animée par le Vice-Président (Pays-Bas), qui a fait une déclaration liminaire.

58. Les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Hiroto Mitsugi, Président du Partenariat de collaboration sur les forêts et Sous-Directeur général de la FAO ; Alexander Shestakov, Directeur de la Division de la science, de la société et de l'avenir durable du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; Peter Iversen, administrateur du programme Atténuation, données et analyses du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; Sasha Alexander, spécialiste des politiques du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ; Ulrich Appel, spécialiste hors classe de l'environnement du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial ; Hosny El-Lakany, Directeur du Programme international de foresterie de la Faculté de foresterie de l'Université de Colombie-Britannique (Canada).

59. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions des représentants de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande, de la Jamaïque, des États-Unis

d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la République démocratique du Congo et de l'Allemagne.

60. À la même séance, le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales a fait une déclaration.

**Table ronde sur le thème « Mesures prises par les partenaires régionaux et sous-régionaux à l'appui du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) »**

61. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 9 mai 2019, le Forum a organisé une table ronde au titre de l'alinéa d) du point 7, qui était présidée par le Vice-Président (Maroc) et animée par l'Administratrice chargée de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la Commission économique pour l'Europe et Cheffe de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois, Paola Deda.

62. Les intervenants ci-après ont présenté des exposés : Almami Dampha, spécialiste principal des politiques relatives à la gestion des forêts et des terres de la Commission de l'Union africaine ; Godwin Kowero, Secrétaire exécutif du Forum forestier africain ; David Gritten, administrateur de programme principal de l'organisation Center for People and Forests ; Thang Long Trinh, coordonnateur du programme d'évaluation mondiale des ressources en bambou et en rotin en faveur du développement vert de l'International Bamboo and Rattan Organisation ; Peter Csoka, spécialiste des forêts (hors classe) de la FAO.

63. Les intervenants ont répondu aux commentaires et aux questions de l'animatrice et du représentant de la Finlande.

**Table ronde sur le thème « Mesures prises par les partenaires de grands groupes à l'appui du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) »**

64. À sa 9<sup>e</sup> séance, le Forum a organisé une table ronde au titre de l'alinéa e) du point 7, présidée par le Vice-Président (Maroc) et animée par le responsable du grand groupe de la communauté scientifique et technique auprès du Forum, Joseph Cobbinah, qui a présenté un exposé.

65. Les intervenants et intervenantes ci-après ont également présenté un exposé : Cécile Ndjebet, responsable du grand groupe des femmes ; Steffen Dehn, responsable du grand groupe des enfants et des jeunes ; Lucy Mulenkei, responsable du grand groupe des peuples autochtones ; Martha Cecilia Nunez Canizares, responsable du grand groupe des organisations non gouvernementales ; Sim Hoek-Cho, responsable suppléant du grand groupe de la communauté scientifique et technique ; Fernanda Rodrigues, responsable suppléante du grand groupe des femmes.

66. Les intervenants et intervenantes ont répondu aux commentaires et aux questions du représentant de l'Équateur.

67. À la même séance, les représentants du grand groupe des organisations non gouvernementales et du grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers ont également fait des déclarations.

## Chapitre VII

### Nouveaux problèmes et enjeux

68. Conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020, le Forum peut décider d'ajouter à l'ordre du jour de ses sessions un point concernant de nouveaux problèmes et enjeux d'importance mondiale qui intéressent les forêts et la gestion forestière durable, ou qui ont des répercussions sur elles, présentent un caractère urgent ou inattendu et ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la session correspondante.

69. Le Forum a examiné le point 8 ainsi que le point 3 de l'ordre du jour et entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat à sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai 2019.

70. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai 2019, le Forum a examiné le point 8 de l'ordre du jour. Il a rappelé qu'un débat sur les nouveaux problèmes et enjeux d'importance mondiale avait été tenu à sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai, dans le cadre du débat technique et des échanges de données d'expérience menés au titre du point 3 (voir chap. II, par. 3 à 5).

71. Pour l'examen de ce point, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017–2030) ([E/CN.18/2019/2](#)).

72. On trouvera le résumé des débats établi par le Président à l'annexe I.

## Chapitre VIII

### **Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts**

73. Le Forum a examiné le point 9 de l'ordre du jour à sa 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'une note du Secrétariat sur le fonds d'affectation [spéciale] pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2019/7](#)).

74. À la même séance, le 10 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.

## Chapitre IX

### **Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum**

75. Le Forum a examiné le point 10 de l'ordre du jour à ses 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, les 6 et 8 mai 2019.
76. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai, le Forum a entendu un rapport oral présenté par le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations.
77. À la 6<sup>e</sup> séance, le 8 mai, l'administrateur chargé du secrétariat du Forum a répondu aux questions posées par les représentants du Canada, de l'Australie, de l'Allemagne et de l'Argentine, ainsi que par l'observateur de l'Union européenne.
78. À la même séance, le Président (Slovaquie) a répondu à la question posée par le représentant de l'Algérie.
79. On trouvera le résumé des débats établi par le Président à l'annexe I.

## Chapitre X

### Dates et lieu de la quinzième session du Forum

80. Le Forum a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et lieu de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2019/L.2](#)).

#### Décision prise par le Forum

81. À la même séance, le 10 mai, le Forum a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B).

## Chapitre XI

### Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum

82. Le Forum a examiné le point 12 de l'ordre du jour à sa 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un document intitulé « Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2019/L.1](#)).

#### Décision prise par le Forum

83. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quinzième session, qui sera présenté au Conseil économique et social à sa session de 2019 (voir chap. I, sect. A).

## Chapitre XII

### **Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatorzième session**

84. Le Forum a examiné le point 13 de l'ordre du jour à sa 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai 2019. Pour l'examen de ce point, il était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa quatorzième session ([E/CN.18/2019/L.3](#)).

#### **Décision prise par le Forum**

85. À la 10<sup>e</sup> séance, le 10 mai, le Vice-Président-Rapporteur (Maroc) a présenté le projet de rapport. Le Forum a ensuite adopté ce projet et chargé le Rapporteur d'en établir la version définitive, en collaboration avec le secrétariat, en vue de sa présentation au Conseil économique et social à sa session de 2019.

## Chapitre XIII

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

86. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa quatorzième session au Siège de l'Organisation le 11 mai 2018 et du 6 au 10 mai 2019. Il a tenu dix séances plénières (de la 1<sup>re</sup> à la 10<sup>e</sup>).

87. À la 1<sup>re</sup> séance, le 11 mai 2018, le Président par intérim et Président de la treizième session du Forum, Muhammad Shahrul Ikram Yaakob (Malaisie), a ouvert la quatorzième session.

88. À la 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai 2019, le Président de la quatorzième session, Boris Greguška (Slovaquie), a repris la session et fait une déclaration liminaire.

89. À la même séance, la Présidente du Conseil économique et social, Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), s'est adressée au Forum.

90. À la même séance également, la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions a fait une déclaration.

#### B. Élection du Bureau

91. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 11 mai 2018, le Forum a élu par acclamation Boris Greguška (Slovaquie) Président et Javad Momeni (République islamique d'Iran) Vice-Président des quatorzième et quinzième sessions.

92. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai 2019, le Forum a élu par acclamation Khalid Cherki (Maroc), Kitty Sweeb (Suriname) et Rob Busink (Pays-Bas) à la Vice-Présidence des quatorzième et quinzième sessions.

93. À la même séance, le Forum a nommé Khalid Cherki (Maroc) Vice-Président-Rapporteur de la quatorzième session.

#### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

94. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 6 mai 2019, à la suite des déclarations faites par les représentants de la Suisse, de l'Australie et du Japon, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [E/CN.18/2019/1](#), qui est reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
  - a) Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ;
  - b) Annonces de contributions nationales volontaires ;

- c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts.
4. Suivi, évaluation et rapports :
  - a) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires ;
  - b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts.
5. Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles.
6. Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable.
7. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts :
  - a) Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020 ;
  - b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
  - c) Convention sur la diversité biologique : Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;
  - d) Partenaires régionaux et sous-régionaux ;
  - e) Grands groupes et autres parties prenantes ;
  - f) Activités de communication et de sensibilisation ;
  - g) Participation intersectorielle ;
  - h) Informations sur les activités intersessions.
8. Nouveaux problèmes et enjeux.
9. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.
10. Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum.
11. Date et lieu de la quinzième session du Forum.
12. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum.
13. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatorzième session.
95. À la même séance, le 6 mai 2019, le Forum a approuvé l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'énoncée dans le document non officiel distribué pendant la séance (en anglais uniquement), étant entendu qu'elle pourrait être modifiée selon que de besoin.
96. À la même séance également, le Président a rappelé qu'il s'agissait d'une session technique pour la mise en œuvre et des avis techniques et qu'un résumé des discussions qui auraient lieu au cours de la session, établi par le Président, serait

transmis comme contribution du Forum au forum politique de haut niveau sur le développement durable qui sera convoqué en 2019 sous les auspices du Conseil économique et social (voir annexe I)0.

#### **D. Participation**

97. Aux termes du paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun y participant pleinement sur un pied d'égalité. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/CN.18/2019/INF/1](#).

#### **E. Documentation**

98. La liste des documents que le Forum a examinés à sa quatorzième session figure à l'annexe II du présent rapport. D'autres documents pertinents sont également disponibles sur le site Web du Forum ([www.un.org/esa/forests/forum/current-session/official-documents/index.html](http://www.un.org/esa/forests/forum/current-session/official-documents/index.html)).

## Annexe I

### Résumé du Président du Forum des Nations Unies sur les forêts

#### I. Introduction

1. Le présent résumé s'organise comme suit :

a) Dans la section II, le Président résume les débats techniques de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts par point de l'ordre du jour (sect. II.A), à l'exception du point 10 de l'ordre du jour, et présente un ensemble de propositions clefs issues des débats (sect. II.B). La section II doit être communiquée à la quinzième session du Forum ;

b) La section III contient la contribution de la quatorzième session du Forum au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, qui a été élaborée selon le modèle établi par le Conseil économique et social. Le texte de la section III doit être communiqué au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019.

c) Dans la section IV, le Président fait la synthèse des débats de la quatorzième session du Forum portant sur le point 10 de l'ordre du jour (Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum). L'appendice II au présent rapport porte sur les questions soumises par l'Union européenne et le Canada au secrétariat du Forum sur la réforme du Département et la réponse complète fournie par le responsable du secrétariat du Forum au nom du Département. Le texte de la section IV doit être communiqué par le Département aux organismes des Nations Unies qui sont chargés d'examiner et d'analyser les travaux concernant la réforme du Département et de prendre des décisions à ce sujet, notamment le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, ainsi qu'à la quinzième session du Forum.

d) La section V fournit une liste indicative des activités intersessions suggérées lors des débats de la quatorzième session du Forum en vue de faciliter et d'éclairer les délibérations politiques de sa quinzième session.

#### II. Résumé du Président à transmettre à la quinzième session du Forum

2. Conformément au programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2017-2020<sup>1</sup>, la quatorzième session du Forum constituait la session technique pour l'exercice biennal 2019-2020. Les débats ont porté sur la mise en œuvre de plusieurs priorités thématiques et opérationnelles et des avis techniques y relatifs et comprenaient un échange de données d'expérience entre les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et autres parties prenantes. Afin de faciliter la tenue d'un dialogue productif entre les participants, il a été prévu d'organiser 11 tables rondes.

3. Le présent résumé du Président n'est pas un texte de consensus négocié du Forum.

<sup>1</sup> Voir l'annexe II de la résolution [2017/4](#) du Conseil économique et social.

## A. Résumé des débats techniques par point de l'ordre du jour

### Points 3 a) (Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts) et 8 (Nouveaux problèmes et enjeux) de l'ordre du jour

4. Le secrétariat du Forum a présenté sa note au titre des points 3 et 8 de l'ordre du jour (E/CN.18/2019/2) et a indiqué, entre autres, qu'il avait récemment publié une brochure sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et une brochure sur les contributions nationales volontaires visant à atteindre ces objectifs.

#### *Priorités thématiques*

5. S'appuyant sur la décision du Bureau de sa quatorzième session, le Forum a examiné les priorités thématiques ci-après en vue du débat technique lors de sa quatorzième session :

- a) Les forêts et les changements climatiques ;
- b) Les forêts, une croissance économique partagée et durable et l'emploi ;
- c) Les forêts, des sociétés pacifiques et inclusives, la réduction des inégalités, l'éducation et des institutions inclusives à tous les niveaux.

6. Conformément aux dispositions du programme de travail quadriennal relatives au choix des priorités thématiques, le Bureau avait à l'esprit que les objectifs et les cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique<sup>2</sup> se rapportaient directement à un ou plusieurs objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable examinerait en 2019<sup>3</sup>, ainsi qu'au thème de la Journée internationale des forêts 2019, « Forêts et éducation » (voir le tableau ci-dessous).

### **Liens entre, d'une part, les priorités thématiques relatives aux objectifs et aux cibles mondiaux concernant les forêts et, d'autre part, les objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau pour le développement durable examinera en 2019**

<i>Priorité thématique</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Cibles pertinentes des objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Objectifs de développement durable examinés</i>
Les forêts et les changements climatiques <sup>a</sup>	1 à 4, 6	1.1 à 1.4, 2.5, 3.1, 4.1 à 4.4, 6.4	13, 17

<sup>2</sup> Ibid., annexe I.

<sup>3</sup> Objectifs 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), examinés tous les ans.

<i>Priorité thématique</i>	<i>Objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Cibles pertinentes des objectifs mondiaux relatifs aux forêts</i>	<i>Objectifs de développement durable examinés</i>
Les forêts, une croissance économique partagée et durable et l'emploi	2, 4, 6	2.1 à 2.4, 4.3, 6.3	8, 17
Les forêts, des sociétés pacifiques et inclusives, la réduction des inégalités et des institutions inclusives à tous les niveaux, et l'éducation <sup>b</sup>	3, 5, 6	3.3, 5.1 à 5.4, 6.1 à 6.5	4, 10, 16, 17

<sup>a</sup> Cette priorité thématique se rapporte également aux objectifs de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui, comme il est indiqué dans l'objectif 13 des objectifs de développement durable, est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.

<sup>b</sup> Cette priorité thématique se rapporte également au thème de la Journée internationale des forêts, « Forêts et éducation ».

7. Les discussions sur les priorités thématiques ont été menées par trois groupes d'experts qui ont examiné, entre autres, les liens entre les objectifs de développement durable examinés et les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et la manière dont la réalisation de ces derniers pouvait accélérer la réalisation des objectifs de développement durable<sup>4</sup>.

#### *Résumé du débat sur les forêts et les changements climatiques*

8. Les participants se sont félicités de la présentation du document analytique sur ce thème et des autres exposés. Les représentants de plusieurs pays et partenaires ont fait part de l'action menée et des problèmes rencontrés pour promouvoir et préserver les avantages climatiques liés aux forêts, notamment les représentants du Brésil, de la Chine, du Costa Rica, de l'Équateur, de la Finlande, de l'Inde, de la Slovaquie, de l'Union européenne et des grands groupes des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers et de la communauté scientifique et technique. Les représentants de la Chine et de la Nouvelle-Zélande ont appelé l'attention sur le rôle que jouaient leurs pays dans l'organisation de la composante relative aux « solutions fondées sur la nature » du Sommet sur l'action pour le climat qui sera convoqué par le Secrétaire général le 23 septembre 2019. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Les participants ont rappelé le rôle essentiel des forêts dans la lutte qu'il faut mener de toute urgence contre le problème que posent les changements climatiques à l'échelle mondiale et ils ont insisté sur la nécessité de prendre sans délai de nouvelles mesures. Ils ont noté, par exemple, que tous les moyens identifiés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son récent rapport spécial sur l'évolution du climat intitulé « Global Warming of 1.5 °C » pour limiter le réchauffement dépendent des forêts pour la réduction du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère ;

b) Dans la Déclaration de New York sur les forêts, qui a été publiée à l'occasion de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le rôle crucial des forêts et des produits forestiers dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ce phénomène est souligné, et le Forum devrait porter cette

<sup>4</sup> La note d'information relative aux tables rondes thématiques est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/03/UNFF14-CNs-Thematic-Panels-6-7May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/03/UNFF14-CNs-Thematic-Panels-6-7May19.pdf).

déclaration à l'attention du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

c) Le Forum et le Partenariat sur les forêts devraient mettre davantage l'accent sur la cohérence des stratégies internationales et la coordination et la collaboration s'agissant du lien étroit entre les forêts et le climat. À cet égard, ils devront s'employer à traiter de manière intégrée des questions plus vastes telles que les changements d'affectation des terres, la production et la consommation durables, les moyens de mise en œuvre et les questions de gouvernance ;

d) À l'échelle nationale, il importe d'intégrer davantage les politiques et mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ce phénomène dans les politiques et pratiques forestières nationales. Les contributions nationales volontaires proposées par les pays dans le cadre du plan stratégique devraient comprendre des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ce phénomène, et ces mesures devraient être compatibles avec les contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris ;

e) Il convient de mobiliser des fonds suffisants pour mettre en œuvre des mesures liées aux changements climatiques dans le secteur forestier. Lors de la Conférence de haut niveau sur la mobilisation de moyens de financement de l'action climatique en faveur des pays à forte couverture forestière et à faible déforestation tenue au Suriname du 12 au 15 février 2019, les pays tropicaux à forte couverture forestière ont fait part de leurs inquiétudes à cet égard. Outre le financement, des normes efficaces de gouvernance forestière, d'application des lois et de sensibilisation grâce au renforcement des capacités de toutes les parties prenantes concernées sont des conditions indispensables à la mise en œuvre de mesures relatives aux changements climatiques dans le secteur forestier ;

f) L'importance donnée aux différentes mesures relatives aux changements climatiques dans le secteur forestier, telles que la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, la promotion des techniques de gestion durable des forêts conçues pour optimiser le stockage de carbone et l'appui aux initiatives de boisement, de reboisement, d'agroforesterie et de restauration des sites forestiers, doit être adaptée aux circonstances locales. Par exemple, la contribution nette des plantations forestières à la réduction des émissions de dioxyde de carbone dépend de détails tels que le choix des espèces, l'utilisation antérieure des terres et les techniques de culture ;

g) Dans sa contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Forum devrait indiquer que les produits ligneux récoltés peuvent contribuer à atténuer les changements climatiques grâce à l'augmentation du stock de carbone fixé à ces produits, qui remplacent les produits fabriqués à partir de matériaux nécessitant une grande quantité de gaz à effet de serre, tels que le ciment, la brique, le métal ou le plastique ;

h) Les produits forestiers peuvent être utilisés comme source d'énergie renouvelable, notamment pour la production de carburant, de chaleur et d'électricité ;

i) Les forêts contribuent à l'adaptation aux changements climatiques et il faut identifier d'urgence des stratégies d'adaptation fondées sur les forêts et les transposer à plus grande échelle. Ces stratégies devraient également tenir compte du fait que les menaces liées au changement climatique qui pèsent sur les forêts peuvent être notamment l'augmentation de la sécheresse, des incendies, du vent, des inondations et de l'érosion ainsi que des nuisibles et des maladies. Le Forum devrait encourager les pays à élaborer des stratégies appropriées d'adaptation des forêts ;

j) De solides connaissances scientifiques sont nécessaires pour mieux comprendre le rôle des écosystèmes forestiers dans l'adaptation aux changements

climatiques et l'atténuation de leurs effets, et pour prendre des décisions éclairées. À titre d'exemple, on peut citer les pratiques sylvicoles, les interactions avec la pollution atmosphérique et les effets sur le carbone du sol. Il est important que les résultats scientifiques soient ensuite communiqués grâce au transfert de technologie pour contribuer à l'adoption de mesures efficaces ;

k) Il faut renforcer la mise en œuvre du plan stratégique en tant que cadre intégré pour les actions nationales relatives aux forêts et la coopération internationale. Les organisations membres du Partenariat sur les forêts peuvent jouer un rôle clef dans ce domaine.

*Résumé du débat sur les forêts, une croissance économique partagée et durable et l'emploi*

9. Les participants se sont félicités de la présentation du document analytique sur ce thème et des autres exposés. Les représentants de plusieurs pays et partenaires ont fait part de leurs expériences et de leurs points de vue, notamment les représentants de l'Algérie, du Costa Rica, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Nigéria, de la Suisse et de l'Union européenne. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Les politiques internationales et nationales devraient reconnaître explicitement la contribution potentielle des forêts à une croissance économique partagée et durable et devraient tenir compte de la situation particulière des différents pays et régions d'un même pays. Par exemple, il peut exister de réelles possibilités de faire contribuer les forêts à la bioéconomie dans certains pays tandis que, dans d'autres pays, la priorité serait plutôt de renforcer le rôle des forêts dans les stratégies de réduction de la pauvreté. À tous les niveaux, il faudra renforcer la coordination intersectorielle et la cohérence des stratégies, ce qui demandera probablement une analyse minutieuse pour identifier les synergies et aider à trouver des compromis entre les différents secteurs ;

b) Il est important de mieux faire comprendre la valeur des services écosystémiques fournis par les forêts. À l'heure actuelle, ces services écosystémiques sont souvent sous-évalués, car ils n'ont pas de prix de marché. En conséquence, le coût de l'épuisement des ressources forestières causé par la déforestation et la dégradation des forêts n'est pas bien pris en compte dans les décisions concernant les changements d'affectation des terres, comme la conversion de surfaces forestières en terres agricoles ;

c) Le succès de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques dépend essentiellement de la participation, du savoir-faire et de l'entrepreneuriat des populations locales. Par exemple, de nombreux compromis doivent être trouvés à l'échelle locale. Le transfert des droits de gestion forestière aux collectivités locales et aux petits propriétaires peut contribuer à garantir une activité économique partagée et durable. Il est toutefois préoccupant que, dans la pratique, les forêts domaniales soient de plus en plus souvent attribuées à des entreprises privées plutôt qu'à des collectivités locales ;

d) La sécurité des droits de propriété et de l'utilisation des ressources forestières est une condition préalable à la gestion durable des forêts et à l'exploitation durable des produits forestiers, y compris les produits forestiers non ligneux comme les denrées alimentaires et les plantes médicinales. Il est également possible d'améliorer les moyens de subsistance en rendant le régime de propriété forestière plus équitable pour les hommes et les femmes. Les femmes jouent un rôle clef dans de nombreux pays, car elles disposent de vastes connaissances sur la gestion durable des ressources forestières et d'une expérience inestimable dans ce domaine ;

e) Afin de générer une croissance durable et partagée grâce aux forêts, les populations locales doivent également bénéficier d'un accès équitable aux marchés et à une assistance, notamment aux services financiers, aux services de vulgarisation agricole et aux organisations de producteurs forestiers qui peuvent les aider à mettre en place des circuits de commercialisation à petite échelle à valeur ajoutée ;

f) Il faudrait accorder une plus grande attention au secteur forestier informel. Dans de nombreux pays, le secteur forestier informel est beaucoup plus important que le secteur forestier formel, mais cela apparaît rarement dans les statistiques officielles. Les données sur l'emploi dans le secteur forestier étant souvent utilisées pour mesurer la contribution économique des forêts, le manque d'informations disponibles sur le secteur forestier informel peut entraîner une sous-estimation importante de la valeur économique des forêts. En outre, les personnes travaillant dans le secteur informel, comme les groupes vulnérables et les femmes, sont moins susceptibles d'avoir des conditions de travail décentes et sont plus souvent exposées à des pratiques de travail dangereuses et à des incertitudes concernant les horaires et les autres conditions de travail.

*Résumé de la table ronde sur les forêts, des sociétés pacifiques et inclusives, la réduction des inégalités, l'éducation et des institutions inclusives à tous les niveaux*

10. Les participants se sont félicités de la présentation du document analytique sur ce thème et des autres exposés. Les représentants de plusieurs pays et partenaires ont fait part de leurs expériences et de leurs points de vue, notamment les représentants de l'Allemagne, du Bangladesh, du Costa Rica, de la Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de l'Inde, de l'Indonésie, du Lesotho, du Pérou, de la République de Corée, de la Suisse, de l'Union européenne, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et du grand groupe des enfants et des jeunes. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) L'importance d'une gouvernance efficace a été rappelée dans le cadre des initiatives nationales du Forum relatives à la décentralisation et à la gouvernance (voir [E/CN.18/2015/12](#)). Parmi les messages clés issus de ces travaux, on peut citer l'importance de la sécurité des droits de propriété, d'une participation plus équitable des groupes marginalisés et d'institutions forestières inclusives et transparentes ;

b) Des problèmes particuliers peuvent se présenter dans les régions qui sortent d'un conflit. Les activités illégales ou les différends concernant l'accès aux ressources forestières peuvent avoir des effets négatifs sur la gestion durable des forêts. Toutefois, une gouvernance inclusive, associée à un accès équitable aux ressources forestières, peut contribuer aux efforts de consolidation de la paix ;

c) Les législations devraient offrir une sécurité juridique en ce qui concerne l'occupation des terres. Des réformes devraient être entreprises au besoin, par exemple lorsque les régimes d'occupation coutumière empêchent les femmes de posséder des terres. Le document intitulé Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale<sup>5</sup> est un outil visant la promotion de la gouvernance foncière responsable ;

d) L'appui aux petits propriétaires terriens et aux peuples autochtones peut renforcer la contribution des forêts à l'inclusion sociale et à l'égalité. Dans de nombreux pays, les petits propriétaires terriens sont des agriculteurs ou des exploitants forestiers. Parmi les mesures appropriées à prendre, on peut citer la simplification des cadres réglementaires, l'appui technique, le renforcement des

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/](http://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/).

capacités, le financement et le crédit et l'amélioration de l'accès au marché. Il faudrait envisager de mettre en place un réseau mondial de facilitation afin d'aider à renforcer les organisations de producteurs forestiers et agricoles ;

e) La nécessité de prendre en compte les besoins particuliers des personnes handicapées lors de la conception des installations récréatives dans les forêts constitue un autre aspect de l'inclusion sociale ;

f) Il faut redoubler d'efforts pour tenir compte du point de vue des jeunes lors de la prise de décisions, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil encourageait les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation des jeunes dans les instances de décision aux niveaux local, national, régional et international. Le plan de travail du grand groupe des enfants et des jeunes pour 2018-2022 a été élaboré en vue de promouvoir la mise en œuvre du plan stratégique ;

g) À cause de l'urbanisation, entre autres, un nombre croissant de personnes ne sont pas au courant des fonctions vitales des forêts, notamment de leurs avantages sur les plans environnemental, économique et social. L'éducation forestière joue un rôle précieux dans la sensibilisation du public à l'importance des forêts ;

h) Il existe déjà de nombreux bons exemples de programmes d'éducation forestière, tant au sein qu'en dehors des établissements scolaires. Pour accélérer les progrès, il serait utile d'améliorer l'éducation forestière en mettant en commun des données d'expérience. Les rapports de pays à la quinzième session du Forum sont l'occasion de mettre en lumière les exemples de réussite ;

i) Il est nécessaire d'améliorer l'accès à l'éducation forestière des personnes chargées de la gestion des forêts ou de la prise de décisions dans le domaine et des membres des professions liées aux forêts et aux produits forestiers. Il faudrait adopter différentes approches selon les circonstances, notamment en proposant des formations techniques et des cours universitaires et en répondant aux besoins des personnes qui n'ont pas accès à l'apprentissage formel ;

j) Une initiative du Partenariat sur les forêts relative à l'éducation forestière permettrait de faciliter les discussions internationales, de mettre en commun des idées et de définir les besoins en matière de recherche. Elle pourrait s'appuyer sur les travaux d'initiatives existantes telles que l'équipe spéciale conjointe sur l'enseignement dans le domaine forestier<sup>6</sup> de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et de l'Association internationale des étudiants forestiers et le Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture<sup>7</sup> ;

k) L'éducation forestière devrait s'appuyer sur les connaissances scientifiques dans ce domaine et sur les connaissances traditionnelles relatives aux forêts.

11. Les débats au titre du point 3 a) sur la mise en œuvre du plan stratégique se sont poursuivis avec la tenue de deux tables rondes sur la mobilisation du secteur privé à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique et du Programme 2030<sup>8</sup> et sur la

<sup>6</sup> Voir [www.iufro.org/science/task-forces/forest-education/](http://www.iufro.org/science/task-forces/forest-education/).

<sup>7</sup> Voir <https://fr.unesco.org/pag>.

<sup>8</sup> La note de cadrage du groupe d'experts est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-PrivateSector-7May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-PrivateSector-7May19.pdf).

communication et la sensibilisation dans le cadre de la Journée internationale des forêts 2019<sup>9</sup>.

*Résumé du débat sur la mobilisation du secteur privé*

12. Des experts représentant l'industrie forestière brésilienne, le secteur forestier ghanéen et le Programme de reconnaissance des certifications forestières ont mis en avant la contribution de leurs initiatives et programmes à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable, et énuméré les conditions nécessaires à un investissement efficace et les obstacles à cet égard, ainsi que les stratégies que pourrait adopter le Forum pour encourager le secteur privé à prendre part à ses travaux. Les participants ont accueilli avec intérêt les exposés. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Le secteur privé a un rôle important à jouer dans la gestion durable des forêts et la promotion de la bonne exécution du plan stratégique ;

b) Le secteur forestier privé n'est pas un bloc monolithique. Il englobe différentes entreprises d'exploitation forestière (petites, moyennes et grandes entreprises et entreprises multinationales), qui peuvent dépendre des forêts naturelles, semi-naturelles ou plantées, ou d'une combinaison de ces catégories, pour obtenir les matières brutes dont elles ont besoin, et qui peuvent intervenir dans des activités de transformation primaire ou secondaire ou des activités de transformation à haute valeur ajoutée ;

c) Les forêts plantées, dont la rotation peut se faire en seulement six ans dans certains pays, permettent actuellement de satisfaire 50 % de la demande mondiale de pâte, de papier et de matériaux d'emballage et contribuent grandement à la création d'emplois dans de nombreux pays. Alors que la population mondiale devrait atteindre les 9 milliards d'ici à 2050, il faudra planter environ 250 millions d'hectares de forêts supplémentaires et les gérer efficacement pour satisfaire cette demande ;

d) Des politiques publiques efficaces aux niveaux national et infranational peuvent permettre de s'assurer que les forêts plantées contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable, à condition que les activités de plantation soient effectuées de façon à garantir la protection de la diversité biologique, la conservation et la remise en état des forêts, la participation des populations locales et le partage des retombées ;

e) Dans beaucoup de pays, les petits propriétaires forestiers et les propriétaires de forêts familiales sont des investisseurs majeurs dans le secteur forestier et de grands producteurs de produits et services forestiers. La réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts dépend de la collaboration avec les producteurs locaux ;

f) La demande des consommateurs et celle du marché déterminent grandement les méthodes de gestion forestière et la certification de la chaîne de responsabilité. Des possibilités de certification existent dans plusieurs domaines, y compris dans l'industrie de la mode, ainsi que dans le secteur de l'hôtellerie et le secteur du bâtiment ou de la construction ;

g) La proportion de terres forestières certifiées dans le cadre de programmes internationalement reconnus augmente moins rapidement que par le passé. Les gouvernements peuvent encourager la certification au moyen de divers instruments de politique fiscale, tels que l'imposition et les mesures d'incitation économique ;

---

<sup>9</sup> La note de cadrage du groupe d'experts est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-Comm-IDF-7May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-Comm-IDF-7May19.pdf).

h) Les pays désireux d'élaborer des programmes nationaux de certification qui répondent aux normes internationales pourraient commencer par examiner les mécanismes nationaux déjà en place et par recenser les personnes chargées de la gestion des forêts à différents niveaux de leurs administrations ;

i) La nécessité de tenir compte de la question du genre dans le secteur privé a été soulignée. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont des aspects importants d'un programme de certification internationalement reconnu ;

j) L'investissement privé dans le secteur forestier est et restera la principale source de financement en faveur des forêts. Parmi les obstacles à l'investissement figurent le manque de clarté ou de stabilité des politiques nationales, l'absence de politiques intersectorielles et de mesures d'incitation permettant de promouvoir des investissements à long terme dans les forêts naturelles, ainsi que les préjugés concernant le secteur privé ;

k) Il est nécessaire d'adopter des mesures de garantie efficaces aux niveaux national et infranational pour faire en sorte que les investissements soient durables et profitent à la société ;

l) Dans les pays et les régions où la superficie des forêts naturelles est en baisse du fait de décennies d'exploitation, les entreprises peuvent rester viables en nouant des partenariats avec les populations, notamment aux fins de la plantation d'arbres, et en investissant dans des matériaux issus de la forêt, nécessaires à la fabrication de produits chimiques et de médicaments, à l'écotourisme et à la conduite d'activités de transformation à valeur ajoutée. L'appui des gouvernements est souvent essentiel pour garantir de tels investissements ;

m) Le Forum pourrait faire participer les sociétés et les entreprises d'exploitation forestière à ses travaux en se penchant sur les questions intéressant ces entités, notamment les questions relatives aux cibles 8.2, 8.3 et 8.9 associées aux objectifs de développement durable, et en reconnaissant que les forêts plantées, ainsi que les forêts naturelles ou semi-naturelles à croissance rapide pourraient aider à satisfaire la demande de biens et de services forestiers, et que le secteur privé joue un rôle constructif dans la gestion durable des forêts ;

n) Le Forum devrait étudier les possibilités d'établir un dialogue efficace et permanent avec le secteur privé en faisant fond sur les mécanismes existants, tels que le Comité consultatif de la filière bois durable mis en place dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et en créant de nouveaux mécanismes qui l'aideraient à communiquer avec les acteurs de ce secteur ;

o) Seule une part infime des fonds publics destinés au financement des activités d'atténuation des changements climatiques est disponible pour réduire la déforestation et s'adapter aux effets de ce phénomène. Il est possible de mettre à profit le Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour appeler l'attention sur l'importance que revêt le financement pour une adaptation aux changements climatiques fondée sur les forêts. Le Réseau et son centre d'échange peuvent aider à établir un lien avec le secteur privé et à tirer parti des outils novateurs de celui-ci afin de mobiliser de nouveaux types d'investisseurs et d'investissements en faveur des forêts.

*Résumé du débat sur les activités de communication et de sensibilisation  
et sur la Journée internationale des forêts 2019*

13. Des expertes et experts du secrétariat du Forum, de la FAO et du grand groupe des enfants et des jeunes ont présenté les activités qu'ils avaient menées à l'appui de

la stratégie de communication et de sensibilisation adoptée par le Forum à sa treizième session, notamment dans le cadre de la Journée internationale des forêts 2019, passé en revue les expériences concluantes, les critères de succès et les difficultés, et souligné qu'il importait de garantir la complémentarité des messages. Les participants ont accueilli avec intérêt les exposés. Le thème de la Journée internationale des forêts 2020, à savoir « Les forêts et la biodiversité », proposé par le Partenariat de collaboration sur les forêts, a été accueilli avec satisfaction et approuvé. Les représentantes et représentants de plusieurs pays (dont la Chine, l'État plurinational de Bolivie, les États-Unis d'Amérique, le Ghana, l'Indonésie, le Japon, les Philippines et la République de Corée) et partenaires ont fait part de leurs expériences en matière de communication, ainsi que des activités qu'ils avaient menées à l'occasion de la Journée internationale des forêts 2019. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) La collaboration avec les partenaires, notamment les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts, la société civile et les réseaux régionaux de communicateurs, est essentielle pour amplifier les messages clefs et mettre en œuvre la stratégie de communication et de sensibilisation ;

b) Plusieurs méthodes et supports de communication sont nécessaires pour atteindre divers publics (aux niveaux local, national et international, et en milieu urbain et rural), qu'ils aient ou non accès aux outils de communication par Internet tels que les médias sociaux. Les supports (notamment ceux du secrétariat du Forum et du Partenariat de collaboration sur les forêts), qui doivent être disponibles dans plusieurs langues, sont importants à cet égard ;

c) Dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation, il convient de s'adresser aussi bien aux publics cibles qu'aux partenaires non traditionnels afin d'aller au-delà du secteur forestier et d'atteindre d'autres secteurs, ainsi que les consommateurs et la population en général. Les activités d'éducation et de sensibilisation doivent cibler différents acteurs capables de stimuler le changement, des enfants d'âge scolaire aux responsables politiques qui conçoivent les politiques et les pratiques ;

d) Outre la communication fondée sur des données factuelles, les récits familiers privilégiant la dimension humaine sont également indispensables pour mener des activités mobilisatrices et efficaces ;

e) Il est nécessaire de créer des éléments graphiques visuellement attrayants qui véhiculent des messages simples et accessibles ;

f) Il faut véhiculer des images positives et engager des agent(e)s de promotion afin de combattre les préjugés que le public continue d'avoir sur des questions telles que l'utilisation durable du bois ;

g) Les médias sociaux constituent un nouveau moyen de communication et de sensibilisation d'une portée publique considérable. Les jeux-concours, les vidéos, les messages publicitaires télévisés et les sessions world café sont également des moyens de communication qui ont fait leurs preuves ;

h) Chaque Journée internationale de la forêt offre une occasion importante de sensibiliser le public à la question des forêts ;

i) La poursuite de la mobilisation et l'intensification des activités de communication sont essentielles et nécessitent des ressources constantes ;

j) Le secrétariat a été prié de mettre à jour son site Web afin de le rendre plus convivial et de faire en sorte que son contenu, y compris les documents relatifs au Forum, soit plus accessible. Il lui a également été demandé de diffuser ses

publications, ainsi que ses documents de communication et de sensibilisation dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Il a été souligné qu'un insigne portant l'emblème associé aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts serait un produit attrayant et simple susceptible d'améliorer la communication.

**Point 3 b) de l'ordre du jour (Annonces de contributions nationales volontaires)**

14. Six pays (Allemagne, Australie, Canada, Chine, Indonésie et Israël) ont annoncé, durant la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, leurs contributions nationales volontaires afin que puissent être atteints les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, ce qui porte à 16 le nombre de membres du Forum ayant fait de telles annonces<sup>10</sup>. Les représentantes et représentants de l'Équateur, du Ghana et du Maroc ont fait état des progrès accomplis par leurs pays en ce qui concerne les contributions nationales volontaires qu'ils avaient annoncées à la treizième session du Forum. Le représentant de la République démocratique du Congo a fait savoir au Forum que les pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale envisageaient d'annoncer des contributions nationales volontaires.

*Résumé du débat sur le point 3 b)*

15. Le Président s'est félicité des nouvelles annonces de contributions nationales volontaires et a encouragé les membres du Forum qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs annonces au secrétariat dès que possible. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Le résumé des annonces de contributions nationales volontaires communiquées au Secrétariat doit être simplifié et ne doit pas reproduire les éléments qui devraient figurer dans la publication phare à paraître avant la fin de 2021 ;

b) Il serait utile d'établir un modèle simple et précis pour les contributions nationales volontaires visant à favoriser la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, lequel serait examiné durant la quinzième session du Forum ;

c) Il faut envisager de mener des activités intersessions axées sur l'élaboration du prochain programme de travail quadriennal pour la période allant au-delà de 2020.

**Point 3 c) de l'ordre du jour (Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts)**

*Résumé du débat sur le point 3 c)*

16. Le débat, qui s'inscrit dans le prolongement de celui tenu sur les points 7 a) à c), a été mené par un groupe composé du Président de la Commission de la condition de la femme, qui a souligné la manière dont l'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) contribuait à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que des représentantes et représentants de cinq organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts<sup>11</sup>. À la suite d'un exposé présenté par la FAO sur le plan de travail du Partenariat, notamment en ce qui concerne la période 2019-2020 et les travaux menés sur un programme stratégique

<sup>10</sup> Des contributions nationales volontaires ont été déjà annoncées par l'Équateur, le Ghana, le Guatemala, la Jamaïque, le Libéria, Madagascar, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, la Slovaquie et l'Ukraine. Ces annonces sont disponibles à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/vnecs/index.html](http://www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/vnecs/index.html).

<sup>11</sup> Le document de réflexion du groupe est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-CPF-7May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-CPF-7May19.pdf).

axé sur 2030 et établi dans le cadre du Partenariat, les experts du Partenariat ont fait le point des stratégies, plans et programmes de celui-ci qui contribuaient à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts ou qui étaient alignés sur ces objectifs. Les participants ont accueilli avec intérêt les exposés et se sont félicités des progrès accomplis. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles (objectif de développement durable n° 5) permettra d'accélérer la réalisation de l'ensemble des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable. La collecte et l'analyse de données ventilées par sexe sont essentielles à cette fin ;

b) Le Forum et la Commission de la condition de la femme doivent étudier les domaines d'intérêt commun étant donné les liens qui existent entre l'égalité des sexes et la gestion durable des forêts et, inversement, entre l'absence d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, d'une part, et la déforestation, d'autre part. Le Partenariat de collaboration sur les forêts est également bien placé pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;

c) Le plan stratégique est un cadre global permettant de renforcer la cohérence de l'action menée par les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'améliorer la coopération et la coordination entre ces organisations. Il faut redoubler d'efforts à cet égard ;

d) Il convient de créer de meilleurs effets de synergie entre les stratégies mises en place dans les pays pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et d'autres objectifs arrêtés sur le plan international, ainsi que d'étudier les liens et la complémentarité qui existent entre les contributions nationales volontaires, les contributions déterminées au niveau national, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les objectifs relatifs à la neutralité en matière de dégradation des terres ;

e) La collaboration entre les gouvernements et la société civile est indispensable pour lutter contre la déforestation et atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ;

f) Les organisations participant au Partenariat de collaboration sur les forêts et leurs membres doivent intensifier les travaux qu'ils mènent sur le plan juridique en matière de gouvernance et de financement, l'objectif étant d'accroître les bonnes pratiques et de créer un environnement juridique propice à l'investissement privé ;

g) Le Partenariat de collaboration sur les forêts gagnerait à s'ouvrir aux organismes extérieurs, notamment la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui a récemment publié son rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, dans lequel elle a fait état de la disparition d'un nombre sans précédent d'espèces ces dernières années.

#### **Point 8 de l'ordre du jour (Nouveaux problèmes et enjeux)**

17. Un représentant d'un État membre a déclaré que l'Europe avait connu des phénomènes extrêmes en 2018, à savoir des incendies, des attaques de scolytes et des tempêtes. Il a reconnu que beaucoup d'autres pays, notamment des pays en développement, faisaient également face à de tels phénomènes et proposé que les données d'expérience soient mises en commun et, à cette fin, qu'un point relatif aux

conséquences de ces phénomènes soit inscrit à l'ordre du jour de la quinzième session du Forum.

**Point 4 de l'ordre du jour (Suivi, évaluation et rapports) et ses alinéas a) (Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires) et b) (Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts)**

18. Le secrétariat du Forum a présenté la note du Secrétariat relative au point 4 de l'ordre du jour (E/CN.18/2019/3), dont l'annexe comporte un ensemble de notes explicatives élaborées lors d'un atelier qui avait été organisé à Rome en novembre 2018, en collaboration avec la FAO, et qui visait à aider les pays à élaborer la première série des rapports nationaux volontaires en se fondant sur le modèle adopté par le Forum à sa treizième session.

*Résumé des débats tenus sur les points 4 a) et b)*

19. Les débats ont été menés par un groupe composé de représentants de la FAO, de la Commission économique pour l'Europe et de trois pays participant à l'élaboration du projet de modèle pour l'établissement de rapports volontaires (Ghana, Kenya et Philippines). Ces représentants ont parlé des progrès accomplis en matière d'établissement de rapports<sup>12</sup>, notamment de rapports sur les cibles 2.1, 2.3, 4.1 et 4.2 associées aux objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et des difficultés rencontrées à cet égard, ainsi que des problèmes connexes liés à la collecte de données sur la catégorie 3 de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux<sup>13</sup>. Les participants ont accueilli avec intérêt les exposés. Plusieurs représentantes et représentants de pays (dont l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Chine, l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Fidji, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, Sri Lanka et l'Ukraine) et de l'Union européenne ont fait part de l'expérience acquise en matière d'établissement de rapports nationaux. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis des débats :

a) Les notes explicatives pour les rapports de pays ont été accueillies avec satisfaction et il a été proposé qu'un autre atelier d'experts soit organisé avant la date limite fixée pour la présentation de ces rapports (mi-novembre 2019) ;

b) Des informations supplémentaires ont été demandées au sujet du projet de méthode d'analyse des rapports de pays, compte tenu du volume probable et du caractère qualitatif des réponses qui auront été reçues. Il a été suggéré d'envisager de recourir à des méthodes conventionnelles pour analyser le contenu de ces rapports, en faisant appel aux compétences des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

c) Les progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux ont été salués. Le Partenariat de collaboration sur les forêts devrait poursuivre les travaux qu'il mène pour développer les catégories 2 et 3 de ces indicateurs, notamment pour ce qui est des définitions, et envisager

<sup>12</sup> Le document de réflexion du groupe est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-MAR-8May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-MAR-8May19.pdf).

<sup>13</sup> L'ensemble commun d'indicateurs a été élaboré principalement pour alléger le fardeau que représente pour les pays la communication de l'information relative aux forêts en éliminant l'établissement de rapports parallèles ou de rapports multiples. Il comprend présentement 21 indicateurs, dont 7 appartiennent à la catégorie 1 (ce qui signifie que des données sont disponibles), 5 à la catégorie 2 (ce qui signifie que des données sont disponibles mais qu'elles ne sont pas cohérentes) et 4 à la catégorie 3 (ce qui signifie que des difficultés majeures subsistent en matière de collecte de données).

l'utilisation d'études pilotes à cet égard. Il faudrait veiller à ne pas alourdir le fardeau que représente l'établissement de rapports pour les pays.

*Résumé du débat sur la publication phare*

20. Le secrétariat a pris note des activités intersessions, notamment la création d'un comité consultatif, qui avaient été proposées afin de faire avancer l'élaboration de la publication phare, qui devrait être disponible avant la fin de 2021. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Il importe de tenir compte de la portée, du contenu et du style de la publication phare, de ses incidences financières et des publics visés, et d'envisager l'utilisation de produits multimédias novateurs ;

b) Il serait utile de présenter la publication phare lors du Congrès forestier mondial en 2021 afin de toucher un public plus large et de mettre à profit la notoriété de cette manifestation ;

c) Il faudrait donner aux membres du Forum la possibilité d'examiner le projet de document phare avant sa publication ;

d) Il a été proposé d'envisager d'inviter le grand groupe des enfants et des jeunes à participer au comité consultatif.

21. Le représentant de l'Australie a demandé qu'une proposition relative à la manière de procéder en ce qui concerne la publication phare, qui était le fruit de la réunion de réflexion que ce pays avait organisée durant la quatorzième session du Forum, soit annexée au résumé du Président<sup>14</sup>. Il a également proposé de fournir 50 000 dollars australiens afin de mettre en place les connaissances et les compétences nécessaires à l'élaboration de la publication phare.

**Point 5 de l'ordre du jour (Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles)**

22. Le secrétariat du Forum a présenté la note du Secrétariat relative au point 5 de l'ordre du jour (E/CN.18/2019/4) et communiqué des informations actualisées sur les activités intersessions liées au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. Au nombre de ces activités figuraient l'organisation d'ateliers de validation et de renforcement des capacités dans les pays clients, la mise en place d'équipes de consultants nationaux et internationaux chargées de faciliter l'élaboration des stratégies de financement et des concepts de projet au titre des priorités n<sup>os</sup> 1 et 2 du Réseau (qui en compte quatre), et la tenue, en janvier 2019, à New York, d'une réunion d'experts ayant permis de débattre du développement du centre d'échange (priorité n<sup>o</sup> 3) sur la base des orientations données dans la section 7 des directives relatives au fonctionnement du Réseau, adoptées par le Forum à sa treizième session.

23. Les coprésidents de la réunion d'experts ont résumé les débats et les conclusions de la réunion<sup>15</sup>, lesquels étaient fondés sur deux documents de travail analytiques. Les participants à la réunion ont recensé quatre éléments clefs du centre d'échange (les critères appliqués dans le moteur de recherche, la base de données, l'interface et la gestion), défini une stratégie en deux phases assortie de délais aux fins de la conception et de la mise en service du système, et proposé que des activités intersessions soient organisées après la quatorzième session du Forum afin d'élaborer

---

<sup>14</sup> La proposition figure à l'annexe I du résumé du présent rapport.

<sup>15</sup> Le résumé des coprésidents est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/12/EGM-CH-2019-CH-CoChairs-Summary.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2018/12/EGM-CH-2019-CH-CoChairs-Summary.pdf).

une solide proposition pour la première phase, laquelle serait examinée lors de la quinzième session du Forum, l'objectif étant de conclure cette phase avant la fin de 2020.

24. Des discussions sur le point 5 ont également été menées par un groupe d'experts animé par la Suisse et composé du représentant de l'Afrique du Sud et de la représentante de la Jamaïque, qui ont étudié la manière dont le Réseau pourrait aider davantage les pays à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts conformément à son but et à ses priorités, ainsi que les possibilités de promouvoir la priorité n° 4 du Réseau <sup>16</sup> compte tenu des autres priorités de celui-ci ainsi que des autres travaux menés par le Forum à l'appui de la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts<sup>17</sup>.

*Résumé des débats sur le point 5 : fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et du centre d'échange*

25. Les participants se sont félicités des progrès réalisés pour rendre le Réseau mondial de facilitation du financement forestier opérationnel et de l'initiative du secrétariat aux fins d'obtenir un financement du programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies, ainsi que des contributions volontaires généreuses apportées en 2019 par la Chine, la Finlande et la Suisse en appui au Réseau. Ils ont accueilli avec intérêt les exposés. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis des débats :

- a) Un certain nombre de pays ont exprimé leurs remerciements pour l'appui qu'ils ont reçu du Réseau ;
- b) Il convient de continuer à mieux faire connaître le Réseau, notamment aux niveaux régional et sous-régional ;
- c) Il convient d'accroître le financement et les effectifs pour que le Réseau puisse répondre à toutes les demandes d'assistance ;
- d) Il serait utile de clarifier le lien entre les stratégies nationales de financement des forêts et les programmes, plans d'action et priorités nationales en matière de gestion forestière ;
- e) Il serait utile d'évaluer dans quelle mesure le Réseau est parvenu, à ce jour, à obtenir des fonds provenant d'autres sources et à faciliter l'accès aux fonds d'action générale ;
- f) Il serait utile de faire participer des parties prenantes concernées et des organisations susceptibles d'assurer un financement aux discussions ayant trait au Réseau menées au niveau national ;
- g) Il faudrait envisager d'élargir l'appui du Réseau au renforcement des compétences dans le domaine des environnements propices à l'investissement et des plans nationaux intégrés sur les forêts visant prioritairement à réaliser les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les contributions déterminées au niveau national et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;
- h) Il est toujours difficile d'accéder aux fonds et de se plier aux procédures requises à cet égard ;

<sup>16</sup> La priorité n° 4 est de « contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que des priorités définies dans les programmes de travail quadriennaux du Forum ».

<sup>17</sup> Le document de réflexion du groupe d'experts est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/03/UNFF14-CN-Panel-MoI-8May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/03/UNFF14-CN-Panel-MoI-8May19.pdf).

i) Il serait utile que le Réseau fournisse des informations sur l'admissibilité des pays, notamment des économies en transition, à un fonds particulier et à l'agent de réalisation éventuel d'un fonds particulier ;

j) Le centre d'échange devrait être développé et mis en service de manière graduelle, étape par étape. Le produit final devrait être facile à utiliser ;

k) Chaque fois que cela est possible, le centre d'échange devrait utiliser et intégrer les bases de données et les mécanismes existants, assurer l'interface avec eux, et éviter les doubles emplois et les obligations de communication d'informations supplémentaires ;

l) Pour trouver les moyens les plus efficaces et rationnels de développer et de faire fonctionner le centre d'échange, il faudrait procéder à une analyse coûts-avantages des différentes options, en y incluant l'établissement de partenariats avec des bases de données existantes telles que celles de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide du Comité d'aide au développement ;

m) Le fonctionnement du Réseau et le développement de son centre d'échange doivent être pleinement transparents et conformes aux directives du Réseau.

26. Le représentant du Suriname a donné des informations sur la conférence que ce pays a organisée à Paramaribo en février 2019 en vue d'examiner la situation et les besoins particuliers des pays en développement où la couverture forestière est importante et le taux de déforestation faible, dont un certain nombre, dans le cadre de l'Accord de Paris, se sont engagés à préserver et conserver leurs forêts dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national. Il a fait remarquer que ces pays ne peuvent pas remplir ces engagements sans l'appui de la communauté internationale et a appelé le Forum des Nations Unies sur les forêts à en tenir compte dans le cadre des activités du Réseau. Il a reçu l'appui des représentants de deux autres de ces pays.

*État d'avancement de la question d'un éventuel bureau de projet du secrétariat du Forum pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier en Chine*

27. Le secrétariat a fait le point de la situation en ce qui concerne la création éventuelle d'un « bureau de projet du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts » pour le Réseau à Beijing. Il a indiqué que pour donner suite à la résolution 13/1 du Forum, en septembre 2018, la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé une note verbale au Département des affaires économiques et sociales confirmant l'offre que la délégation chinoise avait faite à la treizième session du Forum et priant le Département de commencer à élaborer les projets de document nécessaires pour engager des consultations bilatérales. En novembre 2018, les projets de document ci-après établis par le Département en coordination avec le Bureau des affaires juridiques ont été transmis pour examen à la République populaire de Chine : a) un projet d'accord avec le pays hôte et b) un projet de memorandum d'accord.

28. Deux séries de consultations bilatérales ont ensuite eu lieu les 14 et 15 janvier 2019 à New York, et les 24 et 25 avril 2019 à Beijing pour examiner les projets de document. Des progrès ont été faits sur l'un et l'autre, mais de nouvelles consultations seront nécessaires au cours des mois à venir. Il est prévu de signer l'accord avant la fin de l'année.

29. Le bureau proposé aurait pour fonction d'accroître les activités de renforcement des capacités menées par le Réseau conformément aux directives relatives au fonctionnement du Réseau adoptées par le Forum. Il n'aurait aucun mandat normatif ni rôle dans l'établissement des politiques.

30. Le chef du bureau de projet relèverait du Directeur du secrétariat du Forum à New York, auquel il rendrait compte. Le secrétariat du Forum continuerait d'assurer l'interface avec les membres en ce qui concerne l'appui fourni par le Réseau et de faire rapport au Forum sur le fonctionnement du Réseau, y compris les activités du bureau proposé. Ces arrangements resteront en l'état quel que soit l'effet des réformes du Département des affaires économiques et sociales sur la classe du poste du Directeur. Le bureau proposé serait soumis aux règles et règlements financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies.

*Résumé du débat sur le projet de création d'un bureau du secrétariat du Forum pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier à Beijing*

31. Un certain nombre de membres du Forum ont salué l'offre généreuse de la Chine d'accueillir un bureau du Réseau à Beijing et ont exprimé leur plein appui à sa création, soulignant qu'il importe d'accroître les moyens financiers accordés aux pays en développement pour atteindre les objectifs et les cibles mondiaux relatifs aux forêts. D'autres membres se sont dits préoccupés par le manque d'informations, depuis la treizième session du Forum, sur l'avancement des discussions concernant le projet de création d'un bureau à Beijing et craignent de voir un bureau du secrétariat établi loin du siège. Ils ont demandé de recevoir des rapports réguliers et d'observer une transparence complète à l'avenir, y compris en ce qui concerne la définition des fonctions, rôles et attributions du bureau proposé, l'applicabilité des règles de l'ONU au recrutement de son personnel et l'accessibilité du bureau par tous les membres du Forum, ainsi que les rapports hiérarchiques, les renseignements budgétaires relatifs au secrétariat et au bureau proposé, et les effectifs. Des précisions ont été demandées sur les effets d'une modification éventuelle de la classe du poste de chef du secrétariat du Forum (dans le cadre de la réforme du Département des affaires économiques et sociales) sur le fonctionnement et la gestion du bureau proposé, et d'aucuns se sont demandé si la fonction centrale du Réseau pouvait s'exécuter ailleurs qu'au secrétariat du Forum. On s'est également inquiété de savoir si la gestion du Réseau ne perdrait pas en efficacité et en efficience si celui-ci opère à partir de deux sites. Un État membre a demandé des précisions sur les insuffisances du système actuel justifiant la création et la mise en service d'un bureau à Beijing. Un certain nombre de membres ont demandé au secrétariat du Forum de fournir une version écrite des informations communiquées, l'état présent de l'accord du pays hôte et du mémorandum d'accord, et l'analyse coûts-avantages réalisée en vue de l'ouverture de ce bureau. Il a également été demandé de comparer ce choix à d'autres arrangements possibles en tenant compte des analyses coûts-avantages de chacun. En réponse, le secrétariat a donné les précisions suivantes :

- a) Le bureau proposé pour le Réseau est un « bureau de projet » ;
- b) Aucune dépense administrative ou opérationnelle du bureau proposé ne serait prise en charge par le budget ordinaire de l'ONU ou le fonds d'affectation spéciale pour le Forum. Toutes ces dépenses seraient entièrement financées par des ressources extrabudgétaires fournies par la Chine à cet effet. Il n'y aurait pas d'incidences sur le budget-programme pour le budget ordinaire de l'ONU ou le fonds d'affectation spéciale pour le Forum. Le Gouvernement chinois couvrirait la totalité des dépenses engagées pour le fonctionnement et les activités du bureau proposé ;
- c) La gestion financière des fonds affectés à ce bureau serait assurée à New York. Les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale assignées au soutien du Réseau continueront d'être décaissées selon les instructions données par le Directeur du secrétariat du Forum ;
- d) Le recrutement du personnel serait assuré à New York, conformément aux règles habituelles de l'ONU quant aux exigences de qualifications, et compte dûment

tenu de l'équilibre géographique dans ce contexte. Le tableau d'effectifs en est encore au stade de la réflexion ;

e) Toutes les activités du Réseau ne seraient pas transférées au bureau. Le secrétariat du Forum demeurerait le gestionnaire du Réseau pour ses fonctions essentielles, notamment le développement et la gestion de son centre d'échange d'informations. Le bureau s'emploierait principalement à aider le secrétariat en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités du Réseau. Il serait placé sous la supervision directe du Directeur du secrétariat du Forum, qui veillerait à l'efficacité de ses travaux et assurerait la coordination entre le bureau et le secrétariat du Forum ;

f) Le secrétariat demanderait l'avis du Bureau des affaires juridiques pour savoir s'il pourrait communiquer les projets d'accord du pays hôte et de memorandum d'accord aux membres du Forum.

32. Le représentant de la Chine a réaffirmé et précisé que le bureau proposé visait à renforcer les moyens du secrétariat dévolus aux activités du Réseau et à l'assistance aux pays, que la Chine assumerait toutes les dépenses liées au bureau et, partant, qu'il n'y aura pas d'incidences sur le budget ordinaire de l'ONU, pour le secrétariat du Forum ou le fonds d'affectation spéciale pour le Forum. De plus, la Chine s'efforcera de maintenir une grande transparence en la matière. Tous les détails figuraient dans la note du secrétariat et la mise à jour fournie, et il n'y avait pas d'informations cachées ni de surprises à attendre.

**Point 6 de l'ordre du jour (Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable)**

33. Le secrétariat a présenté sa note sur le point 6 de l'ordre du jour (E/CN.18/2019/5), qui concerne directement les cibles 6.1, 6.2 et 6.4 des objectifs mondiaux relatifs aux forêts<sup>18</sup>, et a résumé les conclusions et propositions générales dégagées des réponses à l'enquête informelle lancée par le secrétariat, en septembre 2018, auprès des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des entités régionales et sous-régionales actives dans le Forum et les points de contact des grands groupes afin de recueillir des informations et des vues préliminaires sur le point 6 de l'ordre du jour.

*Résumé du débat sur le point 6*

34. Les représentants de plusieurs pays et partenaires ont fait part de leurs idées et expériences, notamment les représentants du Costa Rica, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, de l'Ukraine, de l'Uruguay et de l'Union européenne. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et sous-régionales et les grands groupes devraient faire du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

---

<sup>18</sup> La cible 6.1 est libellée comme suit : Faire en sorte que les programmes relatifs aux forêts élaborés dans le système des Nations Unies soient cohérents et complémentaires et tiennent compte des objectifs et cibles mondiaux relatifs à ce domaine, selon qu'il convient. La cible 6.2 est libellée comme suit : Faire en sorte que les programmes relatifs aux forêts de l'ensemble des organismes membres du Partenariat de collaboration sur les forêts soient cohérents et complémentaires et qu'ils englobent à eux tous les multiples apports que représentent les forêts et le secteur forestier pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La cible 6.4 est libellée comme suit : Veiller à une meilleure compréhension commune de la notion de gestion durable des forêts et déterminer un ensemble d'indicateurs à cet effet.

(2017-2030) le cadre général d'un renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et d'une compréhension commune de la gestion durable des forêts, tout en sachant qu'il faut tenir compte de la diversité des approches de la gestion durable des forêts et des mandats des organisations, et respecter la souveraineté des États ;

b) Les organisations membres du Partenariat sur les forêts devraient intégrer les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts chaque fois qu'il y a lieu, dans leurs stratégies, plans et programmes pour l'après-2020, en alignant leurs échéanciers sur l'horizon 2030 ;

c) La vision stratégique du Partenariat sur les forêts au-delà de 2030 et le plan de travail pour la période 2021-2024, qui tournent autour des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, offrent des possibilités importantes de renforcer la cohérence des politiques forestières mondiales dans l'ensemble du système des Nations Unies et des organisations membres du Partenariat ;

d) L'intégration des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts dans les programmes, plans et politiques forestiers régionaux et sous-régionaux renforcera la cohérence des politiques forestières aux niveaux régional et sous-régional ;

e) Les grands groupes, y compris celui de l'industrie des produits forestiers, devraient être plus engagés dans la promotion de la cohérence des politiques forestières à tous les niveaux, notamment au moyen de leur plan de travail commun et des plans de travail complémentaires ;

f) Les grands groupes, en partenariat avec les membres du Forum, devraient envisager d'intensifier les dialogues multipartites sur l'objectif mondial relatif aux forêts n° 6, en s'appuyant sur les mécanismes et plateformes existants, et devraient participer activement à l'élaboration du prochain programme de travail quadriennal ;

g) Les membres du Forum, en tant que membres des organes directeurs des organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts, devraient envisager d'allouer des crédits aux activités conjointes du Partenariat contribuant à la réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts.

**Point 7 de l'ordre du jour (Renforcement de la coopération, de la coordination et de la collaboration au titre des questions relatives aux forêts) et ses alinéas**

**a) (Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020),**

**b) (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : mise en œuvre de l'Accord de Paris), c) (Convention sur la diversité biologique : Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique), d) (Partenaires régionaux et sous-régionaux) et e) (Grands groupes et autres parties prenantes**

35. Le secrétariat a présenté sa note sur le point 7 de l'ordre du jour (E/CN.18/2019/6).

*Résumé des débats sur les points 7a), b et c)*

36. Les discussions ont été menées par un groupe d'experts qui ont fait le point sur les sujets suivants : les initiatives communes du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que sur les liens de ces actions avec les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et la manière dont ces actions contribuent à leur réalisation ; la mise en œuvre de l'Accord de Paris, y compris les contributions déterminées au niveau national ; l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020; les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 15.3 des objectifs de développement

durable (neutralité en matière de dégradation des terres)<sup>19</sup>. Les participants ont salué les progrès accomplis. Les délégations des pays ci-après ont posé des questions ou fait des déclarations : Allemagne, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Indonésie, Jamaïque, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République démocratique du Congo et Suisse. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Il convient d'améliorer la coordination et la communication dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, de l'Accord de Paris, du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des initiatives visant à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, notamment en ce qui concerne l'établissement de rapports, la prise en compte du fait que les questions forestières seront examinées dans des instances diverses et la nécessité constante d'établir une communication efficace ;

b) Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique recevrait avec satisfaction les contributions du Forum à l'élaboration de son cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, notamment au moyen de communications écrites et par la participation de membres à des réunions thématiques et à des groupes de travail, et il a été demandé que le secrétariat du Forum s'emploie à favoriser ces contributions ;

c) Il convient d'accroître la collaboration, les synergies et la communication entre le Forum, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, notamment par l'intermédiaire du Partenariat de collaboration sur les forêts et de leurs secrétariats respectifs. On note également une demande de collaboration sur des sujets d'actualité ou « axée sur les résultats ». Le Forum devrait continuer de recevoir une vue d'ensemble de ces questions, et il pourrait être utile de l'étayer par un travail supplémentaire de politique théorique et d'analyse normative ;

d) Pour assurer la cohérence des politiques forestières mondiales des membres du Partenariat sur les forêts, il convient de tenir compte des différences entre les mandats et les buts des organisations, ainsi que des moyens mis à la disposition du Partenariat ;

e) Le plan de travail du Partenariat sur les forêts est en train d'améliorer la coopération et pourrait devenir un outil de mobilisation de fonds et de collaboration avec les donateurs, comme en témoignent les contributions annoncées par l'Allemagne dans sa contribution nationale volontaire ;

f) La cohérence pourrait être renforcée grâce à un travail collectif, technique et scientifique, visant à montrer comment la gestion durable des forêts peut appuyer les objectifs nationaux et internationaux, à un plus grand intérêt porté aux questions intersectorielles, avec la participation des grands groupes au Partenariat de collaboration sur les forêts, et en mettant en place un financement du Partenariat dédié à l'appui des stratégies d'application conjointe ;

g) Une plus grande priorité devrait être accordée à l'établissement de relations stratégiques, en ce qui concerne les processus, entre le secteur forestier et d'autres secteurs et d'un secteur à l'autre, notamment par des contacts entre les centres nationaux de liaison au niveau des pays ;

---

<sup>19</sup> La note de cadrage du groupe d'experts est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-EnhancedCoop-9May19.pdf>.

h) En tant que membres des organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les États membres devraient encourager la programmation conjointe.

*Résumé du débat sur le point 7 d)*

37. Les discussions faisaient suite à la réunion d'experts sur les contributions régionales et sous-régionales au Forum des Nations Unies sur les forêts, qui s'est tenue en janvier 2019, à Bangkok<sup>20</sup>, et ont été menées par un groupe d'experts représentant des entités qui avaient participé à la réunion de Bangkok. Les intervenants ont passé en revue leurs programmes et priorités contribuant à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable examinés en 2019, ainsi que les mesures qui ont été prises pour intégrer les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts dans leurs politiques et programmes et pour mieux faire connaître la contribution des forêts et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts à la réalisation des objectifs de développement durable examinés en 2019<sup>21</sup>. Les participants ont accueilli avec intérêt les exposés et la discussion qui a suivi. Les principaux points ci-après sont ressortis du débat :

a) Les organismes régionaux et sous-régionaux font progresser la réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts en les intégrant selon qu'il convient dans leurs programmes de travail respectifs ;

b) La bonne réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ne peut avoir lieu sans mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités associant toutes les parties prenantes, en particulier les agriculteurs, les milieux universitaires, le secteur privé et les populations locales ;

c) Il est essentiel de gérer les ressources naturelles de manière durable pour réussir l'intégration régionale et réaliser la paix et la prospérité ;

d) Le bambou et le rotin peuvent contribuer à l'atténuation des changements climatiques et réduire la pression exercée sur les forêts ;

e) La foresterie communautaire associe des processus coutumiers et autochtones et des initiatives des pouvoirs publics qui interviennent aux niveaux social, économique et environnemental. Elle est un facteur essentiel non seulement de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts mais aussi de bon nombre d'objectifs de développement durable et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;

f) Les problèmes rencontrés pour sensibiliser à la contribution des forêts et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts à la réalisation des objectifs de développement durable sont notamment le manque de ressources financières et la difficulté, d'une part, de traduire sur le terrain ce qui est débattu dans les instances politiques, et d'autre part, de faire comprendre que les objectifs mondiaux relatifs aux forêts sont fondés sur les principes d'une gestion durable des forêts qui sont connus depuis des générations ;

---

<sup>20</sup> Le compte rendu de la réunion est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/02/Summary-EGM-Reg-Bangkok-Jan-19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/02/Summary-EGM-Reg-Bangkok-Jan-19.pdf).

<sup>21</sup> La note de cadrage du groupe d'experts est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-Regional-9May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-Regional-9May19.pdf).

g) Les objectifs mondiaux relatifs aux forêts sont relativement nouveaux et s'intègrent lentement aux activités des entités concernées, mais avec le temps, ils finiront par être mieux connus.

38. En réponse à une invitation du Forum formulée à sa treizième session, un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a présenté un compte rendu de l'examen par le Comité des forêts, à sa vingt-quatrième session, des moyens dont disposent les commissions régionales des forêts pour renforcer, selon qu'il conviendra, la participation aux niveaux régional et sous-régional. Les participants ont été informés que le Comité des forêts avait étudié cette invitation, recommandé de resserrer les liens entre les commissions régionales des forêts et le Forum, au niveau de sa présence régionale, et suggéré que cette collaboration soit souple et adaptée aux différents contextes régionaux.

*Résumé du débat sur le point 7 e)*

39. Les discussions faisaient suite à la réunion d'experts du Forum consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des plans de travail des grands groupes et de leur contribution à la quatorzième session du Forum, qui s'est tenue en janvier 2019, à Bangkok<sup>22</sup>. Elles ont été menées par un groupe de représentants des grands groupes qui ont passé en revue les points suivants : les dispositions du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts concernant les grands groupes, et l'appui afférent fourni par le Forum ; l'état d'avancement du plan de travail commun des grands groupes pour la période 2018-2020 devant appuyer le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et des plans de travail complémentaires des enfants et des jeunes, des peuples autochtones, des organisations non gouvernementales, de la communauté scientifique et technique et des femmes ; les mesures prises pour intégrer les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts dans les politiques et programmes des grands groupes et sensibiliser à la contribution des forêts et des objectifs mondiaux relatifs aux forêts à la réalisation des objectifs de développement durable examinés en 2019<sup>23</sup>. Les participants ont accueilli avec intérêt les exposés et se sont félicités des progrès accomplis. Les principaux points et propositions ci-après sont ressortis du débat :

a) Les activités de la société civile à l'appui du Forum et la participation effective des grands groupes aux sessions d'orientation et aux sessions techniques du Forum devraient être soutenues par les pouvoirs publics ;

b) Les organisations internationales, régionales, sous-régionales et nationales devraient appuyer les actions entreprises pour réaliser le plan de travail des grands groupes et les plans de travail complémentaires ;

c) La sécurité des droits fonciers s'appliquant à la terre, à la forêt et aux arbres est le fondement de la gestion durable des forêts ;

d) Il est important d'adapter les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts au contexte local et de les harmoniser avec les processus de planification communautaire. Les propriétaires forestiers et les agriculteurs ont annoncé leur intention de lancer une application pilote des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts aux petits exploitants agricoles dans quelques pays choisis ;

e) Il convient de renforcer les plateformes de partage des connaissances au niveau local, et de poursuivre l'élaboration d'un fichier d'experts issus des peuples

---

<sup>22</sup> Le compte rendu de la réunion est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/02/DraftSummary-EGM-MGs-Bangkok-Jan-19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/02/DraftSummary-EGM-MGs-Bangkok-Jan-19.pdf).

<sup>23</sup> La note de cadrage du groupe d'experts est disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-MGs-9May19.pdf](http://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2019/04/UNFF14-CN-Panel-MGs-9May19.pdf).

autochtones et des communautés locales, les investissements dans la science et la technologie, et la collecte de données, notamment ventilées par sexe ;

f) Le représentant de l'Allemagne a annoncé que la contribution nationale volontaire de l'Allemagne comprendrait des fonds destinés à renforcer les activités des grands groupes appuyant le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. Le texte final de l'accord de financement entre l'Allemagne, d'une part, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Département des affaires économiques et sociales, d'autre part, est en cours d'élaboration ;

g) L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles (objectif de développement durable n° 5) jouent un rôle crucial dans la réalisation de tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et tous les objectifs de développement durable, notamment ceux qui sont examinés en 2019. La collecte de données ventilées par sexe, le renforcement des compétences, l'éducation, le réseautage et l'intensification des actions de sensibilisation sont essentiels à cet égard.

## **B. Principales propositions**

40. Sur la base des débats techniques de la quatorzième session du Forum, il est proposé de soumettre les thèmes de travail ci-après, qui correspondent aux points de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum, à un examen ultérieur par le Forum en 2020 :

a) Au titre du point 3 de l'ordre du jour [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)] :

i) Renforcement de l'utilisation du plan stratégique en tant que cadre intégré pour la coopération internationale et les actions nationales axées sur les forêts, le but étant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 15, et les objectifs de l'Accord de Paris ;

ii) Reconnaissance par le forum politique de haut niveau pour le développement durable de la valeur du plan stratégique en tant que cadre intégré pour les actions relatives aux forêts qui visent à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

iii) Étude des possibilités de renforcement des synergies entre les contributions nationales volontaires prévues par le plan stratégique et les contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris ;

iv) Renforcement de la participation et des dialogues multipartites aux niveaux national et local, notamment en ce qui concerne l'objectif mondial relatif aux forêts n° 6 ;

v) Participation active du secteur privé (petites, moyennes et grandes entreprises forestières) et des organisations philanthropiques aux travaux du Forum ;

vi) Harmonisation du programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2021-2024 avec le programme de travail quadriennal du Forum pour la même période ;

vii) Étude par les secrétariats du Forum et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des liens relatifs aux forêts entre, d'une part, les contributions déterminées au niveau national prévues par l'Accord de Paris et, d'autre part, les contributions nationales volontaires prévues par le plan stratégique ;

b) Au titre du point 4 de l'ordre du jour (Suivi, évaluation et rapports) : portée, contenu, présentation et publics cibles de la publication phare et poursuite de la démarche ;

c) Au titre du point 5 de l'ordre du jour (Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles) :

i) Bilan de l'efficacité du Réseau mondial de facilitation du financement forestier pour ce qui est d'aider les pays à élaborer des stratégies de financement des forêts et à les faire progresser et de faciliter l'accès à ce type de financement ;

ii) État d'avancement de la première phase du centre d'échange et étapes suivantes ;

iii) Importance capitale des contributions volontaires supplémentaires au fonds d'affectation spéciale pour le Forum pour l'exécution du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024.

### **III. Contribution de la quatorzième session du Forum à la session de 2019 du forum politique de haut niveau pour le développement durable**

41. La présente contribution à la session de 2019 du forum politique de haut niveau pour le développement durable est fondée sur les débats techniques portant sur les priorités thématiques menés par le Forum à sa quatorzième session, qui s'est tenue les 6 et 7 mai 2019. Elle constitue un complément à la contribution fournie le 15 mars 2019 par le Bureau de la quatorzième session. Elle est fondée sur le résumé du Président de la quatorzième session : il ne s'agit donc pas d'un texte de consensus négocié du Forum.

#### **A. Recensement des progrès réalisés, des lacunes, des domaines appelant une attention immédiate, des risques et des difficultés rencontrés dans la réalisation des objectifs de développement durable et par rapport au domaine relevant de la compétence du Forum**

##### **Intensifier d'urgence l'application de solutions axées sur les forêts afin de faire face aux changements climatiques**

42. Les forêts peuvent et doivent contribuer de manière significative à la lutte contre les changements climatiques. La mise en œuvre réussie d'une gamme complète de possibilités d'action en faveur des forêts pourrait en effet permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 15 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an d'ici à 2050, ce qui pourrait avoir pour effet de combler l'écart actuel entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions. Il faudra pour cela prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, promouvoir une gestion durable des forêts et accroître la zone forestière. Les produits ligneux récoltés peuvent en outre contribuer à l'atténuation des changements climatiques en stockant le carbone et en remplaçant les produits faits de matériaux à plus forte intensité de gaz à effet de serre, comme le béton, la brique, le métal ou le plastique.

43. Certains progrès ont été accomplis, par exemple grâce à la mise au point du processus REDD-plus (réduction des émissions liées à la déforestation et à la

dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement). La déforestation se poursuit malgré tout, principalement en raison des pressions exercées par les entreprises agricoles, et il faut intensifier les efforts visant à lutter contre la déforestation due à l'élevage bovin et à la production agricole, notamment celle de l'huile de palme et du soja.

44. Dans son récent rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C<sup>24</sup>, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a mis en évidence le rôle clef des forêts dans la réduction du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère. En outre, la déclaration sur les forêts pour le climat de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques souligne le rôle crucial des forêts et des produits forestiers dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci<sup>25</sup>.

45. Il faut prendre d'urgence les mesures suivantes pour produire les changements nécessaires :

- a) Intégrer davantage les mesures d'atténuation et d'adaptation dans les politiques forestières et les politiques d'utilisation des terres, à tous les niveaux ;
- b) Mobiliser des fonds suffisants auprès de toutes les sources. À l'heure actuelle, une fraction minime des fonds destinés à l'atténuation des changements climatiques est allouée à la lutte contre la déforestation, et la part consentie aux mesures d'adaptation est encore plus faible ;
- c) Promouvoir la mise en place d'un système de gouvernance forestière plus efficace et renforcer le respect des législations forestières ;
- d) Améliorer la compréhension scientifique des interactions entre les écosystèmes forestiers, notamment les sols, et les changements climatiques.

## **B. Partage des expériences et des enseignements utiles accumulés sur l'autonomisation des populations et la promotion de l'inclusion et de l'égalité**

### **Accroître la sécurité d'occupation afin de donner aux populations les moyens d'agir et de garantir l'inclusion et l'égalité**

46. Bon nombre des populations les plus pauvres du monde vivent dans la forêt ou à proximité. Leurs moyens d'existence s'améliorent lorsqu'elles disposent d'un accès sûr et équitable aux ressources forestières et d'un certain contrôle sur ces ressources. La sécurité des droits de propriété et de l'utilisation des ressources forestières est une condition préalable à la gestion durable des forêts et à l'exploitation durable des produits forestiers, y compris les produits forestiers non ligneux comme les denrées alimentaires et les plantes médicinales.

47. Les femmes jouent un rôle clef dans de nombreux pays, car elles disposent de vastes connaissances sur les forêts et témoignent d'une expérience inestimable pour ce qui est de gérer et d'exploiter ces ressources de façon durable. On peut ainsi favoriser l'émancipation des femmes en adaptant les régimes forestiers pour qu'ils soient plus équitables. Des réformes devraient être entreprises au besoin, par exemple lorsque les régimes d'occupation coutumière empêchent les femmes de posséder des terres. Le document intitulé « Directives volontaires pour une gouvernance

<sup>24</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/sr15/> (en anglais).

<sup>25</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://cop24.gov.pl/fileadmin/user\\_upload/Ministerial\\_Katowice\\_Declaration\\_on\\_Forests\\_for\\_Climate\\_OFFICIAL\\_ENG.pdf](https://cop24.gov.pl/fileadmin/user_upload/Ministerial_Katowice_Declaration_on_Forests_for_Climate_OFFICIAL_ENG.pdf) (en anglais).

responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale »<sup>26</sup> est un outil visant la promotion de la gouvernance foncière responsable.

### **Élargir l'éducation forestière**

48. À cause de l'urbanisation, entre autres, un nombre croissant de personnes ne sont pas au courant des fonctions vitales des forêts, notamment de leurs avantages sur les plans environnemental, économique et social. L'éducation forestière, surtout celle qui s'adresse aux jeunes et aux jeunes générations, joue un rôle précieux dans la sensibilisation du public à l'importance des forêts. Il est également nécessaire d'améliorer l'accès approprié à l'éducation forestière des personnes chargées de la gestion des forêts ou de la prise de décisions dans le domaine et des membres des professions liées aux forêts et aux produits forestiers.

49. L'éducation forestière devrait s'appuyer sur les connaissances scientifiques pertinentes et sur les connaissances traditionnelles relatives aux forêts.

50. Il existe déjà de nombreux bons exemples de programmes d'éducation forestière. Il faut donc reproduire les bonnes pratiques et les transposer à plus grande échelle. Afin de donner une impulsion aux initiatives dans ce domaine, le Partenariat de collaboration sur les forêts envisage de créer une initiative sur l'éducation forestière visant à faciliter les débats internationaux, les échanges d'idées et le recensement des principaux besoins de recherche.

## **C. Problèmes nouveaux susceptibles de compromettre l'inclusion et l'égalité à différents niveaux**

### **Accroître la visibilité de la contribution des forêts à l'inclusion et à l'égalité**

51. La contribution des forêts à de nombreux objectifs de développement durable, notamment les objectifs 8 et 10, est systématiquement sous-estimée et insuffisamment reconnue. Il faudrait accorder une plus grande attention au secteur forestier informel. Dans de nombreux pays, le secteur forestier informel est beaucoup plus important que le secteur forestier formel, mais cela apparaît rarement dans les statistiques officielles. Les données sur l'emploi étant souvent utilisées pour mesurer sa contribution économique, le manque d'informations disponibles sur le secteur forestier informel peut entraîner une sous-estimation importante de la valeur économique des forêts. En outre, les personnes travaillant dans le secteur informel, comme les groupes vulnérables et les femmes, sont moins susceptibles d'avoir des conditions de travail décentes et sont plus souvent exposées à des pratiques de travail dangereuses et à des incertitudes concernant les horaires et les autres conditions de travail.

52. Il est également important de mieux faire comprendre la valeur des services écosystémiques fournis par les forêts. À l'heure actuelle, ces services sont souvent sous-évalués, car ils n'ont pas de prix de marché. En conséquence, le coût de l'épuisement des ressources forestières causé par la déforestation et la dégradation des forêts n'est pas bien pris en compte dans les décisions concernant les changements d'affectation des terres, comme la conversion de surfaces forestières en terres agricoles.

---

<sup>26</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>.

## **D. Évaluation de la situation concernant l'application à l'échelle mondiale, régionale et nationale du principe visant à ne laisser personne de côté**

### **Améliorer les bénéfices des forêts pour les collectivités locales**

53. Les forêts jouent un rôle particulièrement important dans l'économie de nombreux pays et dans de nombreuses communautés rurales pauvres. L'appui aux petits propriétaires terriens et aux peuples autochtones peut renforcer la contribution des forêts à l'inclusion sociale et à l'égalité. Outre le bois d'œuvre et les combustibles ligneux, les produits forestiers non ligneux (certaines denrées alimentaires, le fourrage et les plantes médicinales, par exemple) jouent un rôle important dans les moyens de subsistance de nombreux habitants des zones rurales. Si les activités à valeur ajoutée peuvent contribuer à améliorer les moyens de subsistance locaux, les collectivités locales ne sont cependant pas toujours bien intégrées dans les chaînes de valeur.

54. Dans de nombreux pays, les petits propriétaires terriens sont des agriculteurs ou des exploitants forestiers. Il suffit ainsi souvent de mettre en œuvre des interventions appropriées pour favoriser une croissance durable et inclusive : services de vulgarisation, services financiers, amélioration des infrastructures ou de l'accès aux marchés (création d'organisations de producteurs forestiers et agricoles, par exemple). Le transfert des droits de gestion forestière aux collectivités locales et aux petits propriétaires peut en outre contribuer à garantir une activité économique partagée et durable.

## **E. Identification des domaines dans lesquels le forum politique de haut niveau doit fournir des orientations**

### **Promouvoir l'utilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) en tant que cadre d'action relatif aux forêts afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030**

55. Les orientations du forum politique de haut niveau pour le développement durable contribueraient à soutenir les efforts visant à garantir, dans l'intérêt des générations actuelles et futures, la gestion durable des forêts mondiales en encourageant les décideurs à tous les niveaux à apprécier pleinement la contribution potentielle des forêts, l'importance de la coordination intersectorielle et le rôle du plan stratégique en tant que cadre pour la contribution des forêts à la mise en œuvre du Programme 2030. Cela peut passer par la promotion plus large du plan stratégique et des six objectifs mondiaux relatifs aux forêts en tant que cadre convenu au niveau international pour l'action dans le domaine des forêts.

## **F. Formulation de recommandations sur les moyens d'accélérer les progrès vers l'autonomisation des populations, l'inclusion, l'égalité et la réalisation des objectifs de développement durable**

### **Promouvoir l'établissement de partenariats globaux et inclusifs pour assurer la gestion durable des forêts**

56. Il est essentiel de mettre en place des institutions forestières transparentes et des approches intégrées qui favorisent la participation équitable de toutes les parties prenantes, notamment les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes, afin d'accélérer les progrès vers l'autonomisation des populations et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

**Reconnaître qu'il est indispensable d'avoir accès à des moyens adéquats de mise en œuvre et à une gouvernance efficace pour accomplir des progrès**

57. La gestion durable des forêts a un rôle majeur à jouer dans la réalisation d'un grand nombre des objectifs de développement durable. Les progrès dépendent cependant essentiellement de l'adéquation des ressources, notamment financières. La gestion durable des forêts est aussi étroitement tributaire d'une bonne gouvernance à tous les niveaux. Ces conditions préalables sont reflétées dans les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n<sup>os</sup> 4 et 5, qui doivent être réalisés afin d'accélérer les progrès vers l'autonomisation des populations et la réalisation des objectifs de développement durable par l'application de mesures relatives aux forêts.

**IV. Point 10 de l'ordre du jour (Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum)**

58. Le 6 mai 2019, la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a informé le Forum sur l'état d'avancement de la réforme du Département des affaires économiques et sociales, lancée en application de la résolution 70/299 de l'Assemblée générale afin de renforcer, entre autres, l'efficacité, l'efficience et l'application du principe de responsabilité au sein du Département et de mieux harmoniser ses travaux avec le Programme 2030.

59. La Sous-Secrétaire générale a noté que, dans un premier temps, le Département avait créé un nouveau poste d'économiste en chef. Elle a également signalé que l'Assemblée examinerait les mesures de réforme ci-après proposées par le Secrétaire général dans une lettre adressée aux États Membres le 28 décembre 2018 :

- a) Renforcement de l'autorité et de l'audience de ses travaux d'analyse afin de répondre aux besoins nés du Programme 2030 ;
- b) Renforcement de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- c) Amélioration des données, des statistiques et des analyses pour permettre de prendre des décisions éclairées et de mieux rendre compte collectivement des résultats obtenus ;
- d) Renforcement des capacités de mobilisation de ressources financières en faveur des objectifs de développement durable ;
- e) Fourniture d'un appui stratégique et technique au système des coordonnateurs résidents redynamisé et à la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ;
- f) Renforcement des stratégies et des mécanismes du Département afin d'améliorer la communication externe et les partenariats stratégiques, notamment avec le secteur privé et le monde universitaire.

60. La Sous-Secrétaire générale a souligné que le Département avait fourni un appui exceptionnel aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et de son secrétariat, et qu'il s'engageait à poursuivre cet appui à l'avenir. Le Département mettrait par ailleurs tout en œuvre pour que la réforme conduise à une amélioration de l'efficience et de l'efficacité du secrétariat, comme en témoignaient la direction de son programme de travail et la gestion de son budget ordinaire et de ses ressources extrabudgétaires.

61. Le 7 mai, l'Union européenne (au nom de ses États membres) et le Canada (au nom d'un groupe interrégional d'États membres) ont chacun soumis une série de questions au secrétariat, demandant que le Département fournisse des informations complémentaires lors de l'examen du point 10 de l'ordre du jour par le Forum le 8 mai.

62. Le 8 mai, le fonctionnaire responsable du secrétariat du Forum a lu une déclaration au Forum au nom du Secrétaire général adjoint qui, avec la Sous-Secrétaire générale, assistait à une réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à Genève et ne pouvait donc pas être présent en personne. Cette déclaration constituait la réponse du Département aux questions posées par l'Union européenne et le Canada. Le fonctionnaire responsable a noté que, conformément à la mission et à la vision du plan stratégique, le renforcement global du Département exigeait de resserrer les liens de complémentarité qui existaient entre la question des forêts et d'autres questions de développement durable, notamment celles qui concernaient l'eau, les océans, l'énergie et les changements climatiques, dans le cadre des travaux du Département portant sur le Programme 2030. Dans ce contexte, le Département continuerait de fournir un appui exceptionnel aux travaux menés par le Forum et son secrétariat au titre des mandats arrêtés au niveau intergouvernemental, en particulier en ce qui concerne la résolution [2015/33](#) du Conseil économique et social et le plan stratégique.

63. Le fonctionnaire responsable a réaffirmé que le Département avait l'intention de tout mettre en œuvre pour que le processus de réforme conduise à une amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du secrétariat et qu'il n'y ait pas de répercussions sur les activités et les fonctions du secrétariat du Forum. Le secrétariat continuerait en effet de fournir un appui et des services complets au Forum, comme il le faisait actuellement. Il continuerait également de relever du Secrétaire général adjoint en ce qui concerne l'exécution de son programme de travail au titre du sous-programme intitulé « Gestion durable des forêts ».

64. Le sous-programme resterait indépendant et continuerait d'être exécuté par le Département par l'intermédiaire du secrétariat du Forum. Le niveau de représentation du secrétariat aux différentes réunions ne changerait pas et continuerait de refléter la pratique établie en matière d'établissement des priorités. Il n'y aurait par ailleurs aucune incidence sur le niveau d'activité et de production, ainsi que sur les services du secrétariat du Forum à l'avenir.

65. En ce qui concerne le poste vacant de directeur/directrice du secrétariat du Forum, le fonctionnaire responsable a réaffirmé que les fonctions attachées au poste faisaient actuellement l'objet d'une révision. Cette procédure était généralement entreprise lorsqu'un poste de rang élevé devenait vacant. Aux fins de la mise au point définitive du processus de réforme du Département, les États Membres seraient invités à examiner les fonctions proposées pour le poste de directeur/directrice. Ils auraient la possibilité de le faire dans le contexte du projet de budget du Département pour 2020.

66. Les questions soumises par l'Union européenne et le Canada et les réponses complètes du responsable figurent dans l'appendice II du présent rapport.

67. À la suite de la déclaration du fonctionnaire responsable, des représentants des membres du Forum ci-après sont intervenus : Algérie, Nouvelle-Zélande, Sénégal (au nom du Groupe des États d'Afrique), Union européenne (au nom de ses États membres), Australie, Nigéria, Norvège, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Niger, Japon, Suisse, Canada, Allemagne et Argentine. Le représentant de l'Algérie a également demandé que les questions et les réponses soient communiquées aux participants à la quatorzième session du Forum. Des interventions

ont également été faites par le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes (au nom de tous les grands groupes) et le représentant du grand groupe de la communauté scientifique et technique.

68. Un certain nombre de participants ont remercié le fonctionnaire responsable pour la déclaration prononcée au nom du Secrétaire général adjoint. Tout en exprimant un large soutien aux réformes de l'ONU et du Département, plusieurs membres du Forum se sont dits préoccupés par le maintien des capacités opérationnelles du secrétariat du Forum. Ils ont réaffirmé la résolution 13/1 du Forum, souligné le rôle important joué par le secrétariat du Forum et insisté sur le fait que le renforcement de la transparence entourant la réforme du Département devait être une priorité. Les points suivants ont été soulignés :

a) Organe intergouvernemental à composition universelle, le Forum occupe un espace privilégié. Il s'agit en effet du seul organe du système des Nations Unies ayant pour mandat d'élaborer une politique forestière mondiale cohérente en adoptant une approche globale de la contribution multidimensionnelle des forêts au développement durable ;

b) Le Forum est l'organe intergouvernemental chargé de suivre et d'examiner la mise en œuvre du plan stratégique, notamment en fournissant des directives et des services au Partenariat de collaboration sur les forêts, qui compte 15 membres et comprend des représentants de tous les organes de l'ONU et d'organisations internationales n'appartenant pas à l'ONU mais ayant des mandats ou des programmes importants en lien avec les forêts ;

c) L'adoption par l'Assemblée générale du tout premier plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, en 2017, témoigne de la reconnaissance mondiale de l'énorme contribution des forêts à la résolution de certains des problèmes les plus urgents de l'heure, notamment l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, les ressources en eau et l'élimination de la pauvreté ;

d) Le plan stratégique offre un cadre solide permettant aux forêts et au secteur forestier de contribuer à l'accélération de la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les 26 cibles s'y rapportant s'inscrivent dans le prolongement de la vision, des principes et des engagements arrêtés dans le Programme 2030 ;

e) Le plan stratégique va également au-delà des objectifs de développement durable et porte sur la contribution des forêts et du secteur forestier à la réalisation d'autres objectifs arrêtés au niveau international, comme les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les objectifs de l'Accord de Paris ;

f) Le Forum a créé le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, la première et la seule initiative visant à aider les pays à élaborer des stratégies de financement efficaces et efficientes faisant intervenir toutes les sources de financement, nationales et internationales, publiques et privées, et à faciliter l'accès des pays aux possibilités mondiales en matière de financement forestier ;

g) À sa treizième session, le Forum a adopté une stratégie de communication et de sensibilisation pour faciliter la mise en œuvre du plan stratégique. Cette stratégie s'appuie sur la Journée internationale des forêts, qui est célébrée chaque année, et vise à tirer parti de médias sociaux novateurs et de grande portée ainsi que de produits et moyens éprouvés ;

h) En 2019, le Forum examinera la première série de rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique. Ces rapports constitueront la base d'une toute première publication phare sur les progrès accomplis dans la

réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts ainsi que des nombreux objectifs de développement durable en lien avec les forêts ;

i) Compte tenu de ces réalisations marquantes et des engagements à long terme pris par le Forum, la mise en place d'un secrétariat pleinement fonctionnel, efficace et indépendant, doté d'une direction forte ainsi que de capacités humaines et de ressources suffisantes pour s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées, s'impose comme une nécessité. Le moment est par ailleurs particulièrement bien choisi pour procéder à cet aménagement ;

j) Le mandat du secrétariat étant d'appuyer le Forum dans tous les domaines liés au plan stratégique, notamment toutes les questions relatives au Réseau mondial de facilitation du financement forestier, l'affaiblissement des fonctions ou du profil du secrétariat pourrait avoir une incidence négative sur l'efficacité du Forum ;

k) Il est donc essentiel que le secrétariat puisse continuer de s'acquitter pleinement des nombreuses et diverses fonctions qui lui incombent en vertu des résolutions adoptées par le Conseil économique et social en 2000, 2006 et 2015 et du plan stratégique. Il est également crucial que le secrétariat puisse continuer de représenter pleinement et efficacement les intérêts du Forum auprès des instances intergouvernementales, des gouvernements et des autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, et que le sous-programme intitulé « Gestion durable des forêts » demeure intact et indépendant. Le lien hiérarchique direct qui existe actuellement entre le Directeur du secrétariat du Forum et le Secrétaire général adjoint devrait également être maintenu ;

l) Il a été souligné qu'il fallait absolument maintenir la capacité du secrétariat de gérer pleinement son propre budget ;

m) Il est essentiel de pourvoir dès que possible le poste de directeur/directrice du secrétariat afin d'assurer une certaine cohérence en ce qui concerne la direction, la représentation et la communication, et de transmettre un signal clair témoignant de l'engagement de l'ONU et du Département en faveur de la continuité du fonctionnement et de la visibilité du Forum, le seul organe subsidiaire et la seule commission technique du Conseil économique et social à composition universelle ;

n) Au vu des préoccupations exprimées par de nombreux États membres au sujet du manque de transparence et d'informations observé jusqu'à présent, il sera primordial que les informations soient fournies en temps voulu à l'avenir. Le Secrétaire général adjoint est prié de tenir les États membres pleinement et régulièrement informés de tous les aspects de la réforme du Département concernant le Forum ;

o) Le Président de la quatorzième session du Forum est invité à tenir pleinement compte dans son résumé des points et opinions exprimés dans le cadre des débats. Le Département est quant à lui prié de communiquer la présente section du résumé ainsi que l'appendice II du présent rapport aux organes compétents de l'ONU qui sont chargés d'examiner et d'analyser les travaux concernant la réforme du Département et de prendre des décisions à ce sujet, notamment le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission.

69. Le fonctionnaire responsable du secrétariat du Forum a confirmé qu'au Département, les relations hiérarchiques entre le Directeur/la Directrice du secrétariat et le/la Secrétaire général(e) adjoint(e) resteraient inchangées. Une participante a demandé si le Secrétaire général adjoint remplacerait le Directeur lorsqu'il lui est impossible d'assister à un événement. Le fonctionnaire responsable a répondu que cela dépendrait de la mesure de l'événement et de l'ordre de priorité des événements.

Le représentant d'une autre délégation a demandé des éclaircissements sur cette question vu les différences qui existent entre les classes D-1 et D-2. Le fonctionnaire responsable a dit qu'il transmettrait la question au Secrétaire général adjoint.

70. Certains participants ont déclaré que le déclassement du poste de directeur/directrice de la classe D-2 à la classe D-1 nuirait au bon fonctionnement du secrétariat et du Forum, notamment en termes de collecte de fonds, d'engagement du secteur privé et de mise en œuvre du plan stratégique. Les représentants de quatre États membres ont expressément demandé que le poste de directeur/directrice du secrétariat du Forum soit maintenu à la classe D-2. Il a également été demandé au Secrétaire général adjoint, par l'intermédiaire du fonctionnaire responsable du secrétariat du Forum, de fournir une analyse coûts-avantages des différentes options à l'étude au sujet des aspects de la réforme du Département concernant le Forum.

## **V. Liste indicative des activités intersessions que pourrait mener le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts entre les quatorzième et quinzième sessions du Forum**

71. La présente section fournit une liste indicative des activités intersessions suggérées lors des débats menés à la quatorzième session du Forum et visant à faciliter et à éclairer les délibérations à sa quinzième session.

### **Priorités thématiques**

- Participer à l'élaboration de la contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses membres au volet « Solutions fondées sur la nature », l'un des domaines d'action du Sommet Action Climat 2019, qui sera convoqué par le Secrétaire général le 23 septembre 2019
- Contribuer aux travaux préparatoires du sommet sur la diversité biologique qui sera convoqué par l'Assemblée générale en 2020 et à l'apport du Forum à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

### **Stratégie de communication et de sensibilisation**

- Collaborer étroitement avec le Service de la planification stratégique et des communications du Département des affaires économiques et sociales afin d'intégrer les messages relatifs aux forêts dans les activités de sensibilisation menées par le Département sur les médias sociaux à l'approche du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui aura lieu en 2019, et du Sommet Action Climat
- Collaborer avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, pour préparer des supports de communication afin de célébrer la Journée internationale des forêts 2020 (sur le thème « Forêts et diversité biologique ») et partager ces supports avec les centres nationaux de liaison, les parties prenantes et les partenaires régionaux, notamment les réseaux de responsables de la communication

### **Contributions nationales volontaires**

- Préparer une synthèse simplifiée des contributions nationales volontaires annoncées jusqu'à présent en fonction des cibles et objectifs mondiaux relatifs aux forêts auxquels elles se rapportent

- Élaborer, en consultation avec les membres du Forum, un format simple que les pays pourront utiliser sur une base volontaire pour communiquer leurs contributions

#### **Suivi, évaluation et rapports et publication phare**

- Organiser à brève échéance une réunion d'experts avec la FAO en vue d'examiner plus avant les questions de données relatives aux indicateurs de niveau 3 de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux
- Créer, en consultation avec les membres intéressés du Forum, un comité consultatif informel chargé de faire avancer la publication phare en tenant compte des résultats des réunions de réflexion organisées par l'Australie à la quatorzième session du Forum

#### **Réseau mondial de facilitation du financement forestier**

- Faire le bilan des réalisations du Réseau mondial de facilitation du financement forestier depuis 2015, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales de financement des forêts et l'accès aux fonds mondiaux et aux financements mobilisés
- Réunir un groupe d'experts afin d'assurer un suivi et d'élaborer un plan plus complet prévoyant une démarche simple et progressive visant à créer le centre d'échange
- Favoriser la réalisation d'une analyse coûts-avantages des différentes options relatives à la mise en œuvre opérationnelle du centre d'échange, notamment les partenariats potentiels avec d'autres entités

#### **Cohérence des politiques forestières mondiales**

- Dans la mesure où cela apporterait une valeur ajoutée aux travaux antérieurs, le Partenariat de collaboration sur les forêts devrait envisager de préparer une étude sur la cohérence, la complémentarité et la portée des programmes relatifs aux forêts élaborés dans le système des Nations Unies et les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts en s'appuyant sur l'état des lieux des capacités et les autres travaux pertinents réalisés par le Partenariat

#### **Programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024**

- Élaborer, en consultation avec les membres du Forum et en tenant compte du cycle du forum politique de haut niveau pour le développement durable post-2020, des projets d'éléments qui pourraient figurer dans le programme de travail quadriennal du Forum pour la période 2021-2024

## Annexe II

### Liste des documents

<i>Cote de document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé</i>
<a href="#">E/CN.18/2019/1</a>	2	Ordre du jour provisoire et annotations
<a href="#">E/CN.18/2019/2</a>	3 a), b) et c), et 8	Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
<a href="#">E/CN.18/2019/3</a>	4	Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires
<a href="#">E/CN.18/2019/4</a>	5	Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles
<a href="#">E/CN.18/2019/5</a>	6	Note du Secrétariat sur le renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et la recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable
<a href="#">E/CN.18/2019/6</a>	7	Note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts
<a href="#">E/CN.18/2019/7</a>	9	Note du Secrétariat sur le fonds d'affectation [spéciale] pour le Forum des Nations Unies sur les forêts
<a href="#">E/CN.18/2019/8</a>	5	Lettre datée du 20 mars 2019, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies
<a href="#">E/CN.18/2019/L.1</a>	12	Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
<a href="#">E/CN.18/2019/L.2</a>	11	Dates et lieu de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
<a href="#">E/CN.18/2019/L.3</a>	13	Projet de rapport sur l'organisation de la session
<a href="#">E/CN.18/2019/INF/1</a>		Liste des délégations

D'autres documents pertinents sont également disponibles sur le site Web du Forum ([www.un.org/esa/forests/forum/current-session/official-documents/index.html](http://www.un.org/esa/forests/forum/current-session/official-documents/index.html)).

## Appendice I

### Document d'orientation proposé pour l'élaboration de la publication phare

#### Contexte

L'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) offre au Forum des Nations Unies sur les forêts une occasion précieuse de faire prendre conscience du rôle des forêts dans la résolution de certains des problèmes les plus urgents au monde. Puisque le plan stratégique couvre l'ensemble du système des Nations Unies, le Forum a désormais l'occasion et la responsabilité d'être le principal défenseur des forêts et de la gestion durable des forêts à l'échelle mondiale. Le succès du Forum repose essentiellement sur sa capacité à toucher de nouveaux publics et à ajouter de nouvelles perspectives et informations au débat mondial sur les forêts. Cela exige de recourir à des moyens de communication plus larges et d'adopter une démarche plus accessible et plus ciblée qui contribuera à concrétiser les buts et objectifs ambitieux fixés en mai 2017.

À la treizième session du Forum, les États membres se sont mis d'accord sur un nouveau modèle de présentation des rapports nationaux volontaires visant à démontrer le rôle crucial des forêts dans le développement durable. Ils ont également convenu de produire, en 2021, une publication phare crédible, représentative, concise et convaincante témoignant des contributions des membres du Forum à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et, par extension, à celle des objectifs de développement durable.

Une publication phare bien conçue constituerait un outil efficace pour communiquer au sujet du bien-fondé des politiques, des moteurs des politiques et, plus important encore, des carences de l'action publique concernant la durabilité des forêts mondiales. Elle contribuerait également à démontrer la pertinence du Forum par rapport à celle d'autres instances relatives aux forêts et à nouer le dialogue et communiquer avec d'autres acteurs du secteur de l'utilisation des terres ainsi qu'avec la communauté des donateurs, notamment le secteur privé et les fondations.

Le présent document vise à fournir des orientations aux États membres quant au contenu potentiel de la publication phare.

#### Décisions prises à la treizième session du Forum

Dans la résolution d'ensemble adoptée à sa treizième session, le Forum a souligné qu'il était important d'utiliser pleinement les informations communiquées par ses membres dans leurs rapports nationaux volontaires et, à cette fin, demandé à son secrétariat d'établir, sur la base de la première série de rapports et en concertation avec ses membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties intéressées, en employant les ressources disponibles, une publication phare qui présentera les progrès enregistrés sur la voie de l'accomplissement des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, qui sera concise et s'adressera à divers publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier, en vue de son lancement d'ici à la fin de 2021, et de lui rendre compte à sa quinzième session de l'état d'avancement des préparatifs à cet égard.

La publication phare doit être ambitieuse et visible et traiter des questions essentielles dont l'organe est responsable. Elle doit avoir un contenu riche et une importance symbolique, être bien présentée et être conçue à l'intention d'un public plus large que celui qui constitue la communauté de base du Forum. Une telle étude menée par le Forum permettrait de présenter clairement les faits et de mettre en

évidence la capacité du système des Nations Unies de parler d'une seule voix sur les grandes questions forestières, démontrant du même coup la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable ainsi que le rôle central du Forum.

### **Considérations importantes**

Un modèle de rapport portant essentiellement sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts ayant été approuvé en 2018, les prochaines questions à traiter concernent le dessein de la publication phare et le public visé. La publication phare doit s'appuyer sur le modèle de rapport en mettant plus particulièrement l'accent sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

La publication doit d'abord s'adresser à un public intéressé et informé composé, au minimum, de représentants des catégories suivantes :

- a) Décideurs politiques et responsables des secteurs liés à l'utilisation des sols ;
- b) Institutions et organes des Nations Unies concernés par les questions de développement durable ;
- c) Universitaires ;
- d) Décideurs et influenceurs philanthropiques ;
- e) Membres et sympathisants du Partenariat de collaboration sur les forêts ;
- f) Médias spécialisés ;
- g) Grands groupes et autres parties prenantes.

Ces publics entretiennent tous des liens directs avec les forêts et peuvent tirer parti d'une participation plus active et mieux coordonnée à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. La publication phare doit mobiliser ces publics pour les sensibiliser encore davantage aux mesures à prendre, stimuler leur soutien et leurs idées et favoriser l'accélération des progrès.

La publication phare ne doit pas faire plus de 20 pages. Elle doit par ailleurs être rédigée dans un langage clair et simple et témoigner d'un niveau de qualité élevé afin de toucher un public plus vaste. Des liens vers d'autres publications ou ressources peuvent être intégrés dans la version numérique afin de permettre aux lecteurs d'accéder à d'autres informations.

### **Savoir tirer parti de l'occasion**

Pour être véritablement différente et avant-gardiste, la publication phare doit répondre aux questions fondamentales suivantes de façon succincte et percutante tout en suscitant l'intérêt des lecteurs :

- a) Pourquoi les forêts et la gestion durable des forêts sont-elles importantes pour le développement durable (sur les plans économique, social, environnemental et culturel) ?
- b) Quels sont les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et quel est le rôle du Forum et de son plan stratégique ?
- c) Quels ont été les progrès accomplis dans le monde au regard de ces objectifs ? Quels sont les défis qu'il reste à relever ou les lacunes à combler (peut-être un défi ou une lacune par objectif) afin d'atteindre ces objectifs ?

En répondant à ces trois questions, les auteurs de la publication offriront aux lecteurs et au Forum une base solide pour faire le point des progrès accomplis et relancer les efforts afin d'atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts d'ici à 2030.

La publication pourrait comprendre les éléments suivants :

- a) Avant-propos d'une personnalité influente (n'appartenant pas à l'ONU ni à un gouvernement) ;
- b) Résumé accessible au public (et non rédigé à l'intention des décideurs seulement) ;
- c) Séries de statistiques et de faits captivants et faciles à comprendre sur l'importance des forêts pour le développement durable ;
- d) Synergies avec d'autres efforts internationaux en faveur de la gestion durable des forêts, comme les objectifs de développement durable et les Conventions de Rio, notamment quelques considérations générales sur le Forum et le plan stratégique ;
- e) Section portant sur chacun des objectifs mondiaux relatifs aux forêts (peut-être deux pages par objectif) comprenant une synthèse des progrès accomplis, des principaux défis et des lacunes existantes ;
- f) Description de six grands défis ou lacunes en lien avec des questions émergentes ou des tendances observées à partir de l'ensemble des rapports soumis) ;
- g) Conclusion.

Cette proposition de structure n'est pas rigide et ne vise pas à limiter le processus créatif qui doit assurer la livraison d'un document adapté à la finalité.

### **Avancement des travaux**

Pour ce qui est de l'avancement des travaux, les considérations suivantes ont été exposées :

- a) Un comité consultatif ayant pour mandat de donner des conseils sur l'élaboration de la publication phare doit être mis sur pied (par l'entremise du Bureau) dans un proche avenir. Il doit par ailleurs pouvoir recourir à des outils virtuels pour convoquer des réunions et faciliter les contributions.
- b) Tous les États membres doivent pouvoir contribuer à l'élaboration de la publication phare à diverses étapes, notamment grâce à l'utilisation d'outils virtuels. Cela pourrait éventuellement se faire par l'intermédiaire des représentants siégeant au comité consultatif et à l'occasion de la mise à jour que le secrétariat est chargé de présenter à la quinzième session du Forum.
- c) Une feuille de route doit être élaborée afin de fixer les dates clefs pour les prochaines étapes, notamment la création du comité consultatif (mi-2019), la soumission des rapports nationaux volontaires (novembre 2019), la rédaction de la publication phare, les consultations portant sur le sujet et le lancement de la publication au Congrès forestier mondial de 2021.

### **Observations complémentaires**

- La publication ainsi que tous les produits destinés aux médias sociaux qui en résultent doivent être associés à la stratégie de communication plus large du Forum, qui s'appuie sur les organisations partenaires et les personnes influentes pour améliorer sa portée ainsi que la mobilisation du public.

- La publication phare pourra être lancée au Congrès forestier mondial de 2021, mais il sera également possible d'en faire la promotion lors de réunions ou de conférences ultérieures afin d'éclairer les dialogues en matière de forêts et les dialogues intersectoriels et de faire connaître les progrès accomplis au regard des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.
- Des représentations visuelles (des infographies, par exemple) devraient être intégrées à la publication.
- D'autres produits destinés aux médias sociaux devraient être mis au point à partir de la publication (des infographies publiées sur Twitter et Instagram, par exemple) afin d'étoffer les communications et de fournir des supports pour approfondir le sujet ou en avoir un aperçu général.
- Il s'agira officiellement d'une publication du Forum, mais il convient d'examiner comment le Partenariat de collaboration sur les forêts et le Réseau des communicateurs forestiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pourront s'associer à cette entreprise.
- Il faut aussi déterminer si les études de cas pourront être utilisées et si elles seront intégrées dans le rapport ou présentées par d'autres moyens.

## Appendice II

### **Demandes d'informations complémentaires sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales formulées par le Forum des Nations Unies sur les forêts**

- 1. Quelles sont les options envisagées dans le cadre de la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts ? (Union européenne)**

**Quelles sont les actions entreprises ou les options envisagées avec le secrétariat du Forum dans le contexte de la réforme du Département des affaires économiques et sociales ? (Canada)<sup>1</sup>**

**Quels sont les résultats des analyses coûts-avantages de chacune de ces options ? (Canada)**

Comme l'a noté plus tôt cette semaine la Sous-Secrétaire générale dans son exposé sur l'état d'avancement de la réforme du Département des affaires économiques et sociales au titre du point 10 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale examinera les mesures ci-après, proposées par le Secrétaire général dans une lettre adressée aux États Membres le 28 décembre 2018 :

- a) Renforcement de l'autorité et de l'audience de ses travaux d'analyse afin de répondre aux besoins nés du Programme 2030 ;
- b) Renforcement de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- c) Amélioration des données, des statistiques et des analyses pour permettre de prendre des décisions éclairées et de mieux rendre compte collectivement des résultats obtenus ;
- d) Renforcement des capacités de mobilisation de ressources financières en faveur des objectifs de développement durable ;
- e) Fourniture d'un appui stratégique et technique au système des coordonnateurs résidents redynamisé et à la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ;
- f) Renforcement des stratégies et des mécanismes du Département afin d'améliorer la communication externe et les partenariats stratégiques, notamment avec le secteur privé et le monde universitaire.

Ces options sont à l'étude au niveau du Département afin de mieux harmoniser ses domaines de compétence avec le Programme 2030, comme l'Assemblée générale l'a recommandé dans sa résolution [70/299](#), en tenant pleinement compte de tous les autres mandats intergouvernementaux importants qui lui sont confiés.

À cet égard et conformément à la mission et à la vision du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), le renforcement global du Département exige de resserrer les liens de complémentarité qui existent entre la question des forêts et d'autres questions de développement durable, notamment celles qui concernent l'eau, les océans, l'énergie et les changements climatiques, dans le cadre des travaux du Département portant sur le Programme 2030. Le Département continuera de fournir un appui exceptionnel aux travaux menés par le Forum des Nations Unies sur les forêts et son secrétariat au titre des mandats arrêtés au niveau

---

<sup>1</sup> S'exprimant au nom d'un réseau interrégional d'États membres.

intergouvernemental, en particulier en ce qui concerne la résolution 2015/33 du Conseil économique et social et le plan stratégique.

**2. Quelles sont les incidences potentielles de chacune de ces options sur les ressources budgétaires et humaines et sur la structure hiérarchique du secrétariat du Forum ? Quelles en seraient les conséquences sur le fonctionnement et les fonctions du secrétariat du Forum ? (Union européenne)**

**Si le sous-programme sur les forêts est fusionné avec une autre division, quelle sera la structure hiérarchique adoptée ? Les liens hiérarchiques directs qui existent actuellement avec le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint seront-ils maintenus ? (Canada)**

Le Département mettra tout en œuvre pour que la réforme conduise à une amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du secrétariat, comme en témoignent la direction de son programme de travail et la gestion de son budget ordinaire et de ses ressources extrabudgétaires. Il n'y aura pas de répercussions sur le fonctionnement et les fonctions du secrétariat du Forum, qui continuera de fournir un appui et des services complets au Forum, comme il le fait actuellement.

Le secrétariat du Forum continuera de relever du Secrétaire général adjoint en ce qui concerne l'exécution de son programme de travail au titre du sous-programme intitulé « Gestion durable des forêts ».

**3. Quelles sont les implications potentielles d'un changement de la classe associée au poste de directeur/directrice du secrétariat du Forum pour la représentation du Forum à différentes réunions, notamment celles organisées avec des gouvernements et d'autres organisations internationales ? (Union européenne)**

Comme l'a indiqué la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, le Département a fourni un appui exceptionnel aux travaux du Forum et de son secrétariat et il s'engage à poursuivre cet appui à l'avenir. Le niveau de représentation du secrétariat aux différentes réunions ne changera pas et continuera de refléter la pratique établie en matière d'établissement des priorités.

Il est important de noter que depuis la clôture de la treizième session, le secrétariat a continué d'exécuter son programme de travail avec réactivité et dévouement. Le Secrétaire général adjoint a tenu l'engagement qu'il avait pris d'appuyer les travaux du secrétariat en participant personnellement aux activités de fond du Forum et de son secrétariat. Il demeure pleinement attaché à fournir ce niveau d'appui aux travaux du Forum et de son secrétariat à l'avenir.

**4. Pouvez-vous confirmer que la capacité du secrétariat du Forum de remplir ses fonctions (conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social) ne sera pas affaiblie, et ce, quels que soient les résultats de la réforme du Département des affaires économiques et sociales ? (Union européenne)**

**Le sous-programme sur les forêts restera-t-il une division à part entière relevant du Département ou sera-t-il entièrement fusionné avec une autre division ? Si oui, avec quelle division ? (Canada)**

Le Département attache une grande importance aux travaux du Forum et de son secrétariat. Il demeure d'ailleurs fermement résolu à renforcer son sous-programme intitulé « Gestion durable des forêts » et à s'acquitter de tous ses mandats.

Le sous-programme restera indépendant et continuera d'être exécuté par le Département par l'intermédiaire du secrétariat du Forum. Comme l'a noté la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, tous les produits prévus pour l'exercice biennal en cours sont en voie d'être exécutés par le secrétariat. Il n'y aura par ailleurs aucune incidence sur le niveau d'activité et de production, ainsi que sur l'exécution du mandat du secrétariat du Forum à l'avenir.

Le Département reste en outre attaché au respect des dispositions de la résolution 13/1, adoptée par le Forum à sa treizième session, estimant notamment qu'il importe de continuer à doter le Forum – tout comme le sous-programme intitulé « Gestion durable des forêts » au titre du programme intitulé « Affaires économiques et sociales » – des moyens voulus pour qu'il soit en mesure de s'acquitter de son mandat important et de jouer pleinement son rôle à cet égard, et réaffirme les mandats correspondants, arrêtés au niveau intergouvernemental.

**5. Pour quelles raisons l'avis de vacance du poste de directeur/directrice du secrétariat du Forum n'a-t-il pas encore été publié ? Quand prévoyez-vous pourvoir le poste ? (Union européenne)**

À l'heure actuelle, et conformément à la mise à jour de la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions, le poste de directeur/directrice du secrétariat du Forum reste vacant. Les fonctions du poste font actuellement l'objet d'une révision, suivant la procédure normalement entreprise lorsque des postes de rang élevé deviennent vacants. Dans le cadre de la mise au point définitive de la réforme du Département, les États Membres seront également invités à examiner ces fonctions dans le contexte du projet de budget du Département pour 2020.

**Dans l'hypothèse d'une fusion avec une autre division, comment la personne chargée des questions relatives au Forum garantirait-elle l'allocation des ressources (budget des ressources administratives et ressources humaines) et le maintien de la responsabilité nécessaires à l'application des résolutions du Conseil économique et social concernant le Forum ? (Canada)**

En sa qualité de Chef du Département, le Secrétaire général adjoint s'est vu déléguer le pouvoir de gérer les ressources de l'ensemble du Département. Le Directeur/la Directrice du secrétariat du Forum continuera de relever du Secrétaire général adjoint en ce qui concerne la gestion du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires ainsi que l'exécution de son programme de travail et des résolutions du Conseil économique et social relatives au Forum. En outre, les ressources allouées au secrétariat du Forum continueront d'être présentées séparément aux États membres dans le budget-programme annuel du Département.

